

# LE BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

---

VOL. XLI

LEVIS, FEVRIER 1935

No 2

---

---

### LA FAMILLE LE PICARD DUMESNY NORE

Jacques Le Picard, sieur Dumesny Noré, était originaire de Caën, disent les documents officiels; toutefois, dans son acte de mariage il se déclare fils de Philippe Le Picard et de Madeleine de Gédouin, de Noré, évêché de Bayeux. Fils de militaire, M. Le Picard Dumesny Noré, a pu naître à Caën pendant que son père était en garnison dans cette ville; sa famille était probablement de Noré, évêché de Bayeux.

M. Le Picard Dumesny Noré fut admis dans les gardes de la marine en 1677, et obtint une compagnie dans les troupes du détachement de la marine servant en Canada.

M. Dumesny de Noré prit part à l'expédition de M. de Denonville contre les Iroquois en 1687. Dans l'expédition de M. de Frontenac contre les Iroquois, en 1696, il commandait un des quatre bataillons de troupes régulières.

Le 28 octobre 1699, M. de Callières écrivait au ministre:

“Le sieur Dumesny, capitaine et lieutenant de vaisseau, m'a demandé de passer aussi (en France) et comme il y a 15 ans qu'il sert en ce pays sans en être sorti et qu'il m'a fait voir par ses lettres qu'il a perdu son père, j'ai cru que Sa Majesté ne trouverait pas mauvais que je lui aie permis d'aller vaquer à ses affaires.”

En 1701, le même gouverneur de Callières disait de M. Dumesny de Noré, dans son rapport au ministre:

“Le sieur Dumesny de Noré, natif de Caën, âgé de 40 ans, a été fait garde de la marine en 1677, enseigne de vais-

seau en 1684, capitaine en Canada la même année, lieutenant de vaisseau en 1692, est marié en Canada”.

En juin 1706, M. Dumesny de Noré remplaçait M. Dagneau de Muy comme major des troupes de la colonie.

Il fut fait chevalier de Saint-Louis un peu plus tard.

M. Dumesny de Noré décéda à Montréal le 27 octobre 1713.

Le 15 novembre 1713, MM. de Vaudreuil et Bégon écrivaient au ministre :

“Le sieur Dumesny Noré, major des troupes, est mort le 27 octobre dernier; il a servi Sa Majesté pendant 30 années avec distinction en ce pays, étant un parfaitement bon officier. Il laisse une veuve chargée de quatre enfants sans bien; elle a recours à l'honneur de votre protection, tant pour l'avancement de son fils aîné, enseigne de compagnie, que pour obtenir une pension de Sa Majesté qui puisse lui donner moyen d'élever sa famille; son nom vous est connu, Monseigneur, ayant trois frères officiers de la Marine”.

Le 21 mai 1713, précisément cinq mois avant sa mort, M. Dumesny de Noré avait acheté de M. de Gannes de Falaise, major de l'Acadie, la moitié d'une seigneurie que celui-ci avait obtenue de MM. de Frontenac et Bochart Champigny, en 1694, sur les bords de la rivière Chambly. C'est partie de la paroisse actuelle de Saint-Denis sur Richelieu.

Madame Dumesny de Noré, née Marie-Renée Chorel dit Dorvilliers, obtint, en mai 1714, une pension de 400 livres. Elle décéda à Québec le 3 mai 1717.

Les enfants de M. Dumesny de Noré furent :

1o—Philippe-Augustin Le Picard Dumesny de Noré né à Champlain le 14 décembre 1692.

2o—Marie-Renée Le Picard Dumesny de Noré née à Champlain le 9 juin 1694 et décédée au même endroit le 10 juin 1694.

3o—Louis LePicard Dumesny de Noré né à Montréal le 13 août 1695. Il prit le nom de Le Picard d'Etelan et passa en France après la mort de sa mère. En 1736, il était à Rochefort. (Inv. f. et s., IV, p. 89).

40—Louis-Hector Le Picard Dumesny Noré né à Montréal le 30 juillet 1697. Guéri miraculeusement par le Frère Didace Pelletier, il entra dans l'Ordre des Récollets et prit le nom de Frère Hyacinthe. Elevé à la prêtrise en 1720, il obtint, en 1741, la permission du Pape pour entrer chez les Chanoines Réguliers de Saint-Augustin. Il décéda à Québec le 25 août 1743. L'abbé Dumesny Noré, laissait une succession de plusieurs milliers de francs. Une lettre de Mgr de Pontbriand du 20 octobre 1743 nous apprend qu'il y eut certaines difficultés au sujet de sa succession. L'évêque de Québec prétendait que cette succession ne devait pas aller aux parents de l'abbé Dumesny Noré parce qu'il était encore religieux. Le Roi trancha la difficulté en décidant le 30 mars 1744, que la moitié de l'héritage irait au frère de l'abbé Dumesny Noré et l'autre partie aux hôpitaux du Canada. L'Hôpital général de Québec eût sa bonne part.

50—Marie-Renée Le Picard Dumesny Noré née à Montréal le 11 novembre 1698. Elle fut religieuse ursuline à Québec sous le nom de Mère Sainte-Gertrude, et décéda le 11 juin 1751. *L'Histoire des Ursulines de Québec* dit de la Mère Sainte-Gertrude: "La notice qui nous annonce la mort de la Mère Noré Dumesny de Sainte-Gertrude nous donne le touchant spectacle d'une jeune demoiselle parée de toutes les qualités propres à la faire briller dans le monde, estimer tellement la vie cachée et inconnue, qu'elle se réjouit des infirmités qui captivent son ardeur et son zèle. Incapable de remplir aucun emploi suivi, cette chère Mère s'estimait heureuse de soulager les maîtresses en tout ce qu'elle pouvait, et de contribuer par là au bien des âmes. Son humilité était telle que jamais on ne l'entendait parler de sa famille, qui était très illustre, vertu rare, ajoute la notice, dans les personnes de naissance. Son union avec Dieu était très intime, quand il plut au Seigneur de la perfectionner par la vision béatifique. Elle était âgée de 52 ans, dont elle avait donné 34 à l'édification et à l'avancement de cette maison de Sainte-Ursule. Elle mourut en l'année 1751".

60—Philippe Le Picard Dumesny de Noré né à Montréal le 4 juin 1701. Il était à Rochefort en 1736. (Inv. f. et s. vol. IV, p. 89).

*A propos de l'abbé de Noré*

L'an mil sept cent quarente trois le vingt cinq<sup>e</sup> jour d'aoust sur les onze heures du Matin nous Con<sup>er</sup> du Roy Lieut. gnal Civil et Criminel au siege de La prevosté de Québec en Conseq<sup>ee</sup> de Nôtre ord<sup>ee</sup> de Ce jourd'huy etant enfin de Req<sup>te</sup> anous présenté par Jeanne Cartier V<sup>e</sup> du Sr Charles Larche, par laquelle elle expose quelle seroit creanciere d'une somme de quatorze Cens quatre vingt quinze livres neuf sols trois deniers de M. lousis hector du mesnil no-rey pretre chanoine Regulier de St augustin, que comme led. Sr de Norey seroit décédé ce dit jour environ sur les neuf heures du matin, lad. Ve larche Requierit pour La Conservation de ses droits, et autre qu'il appartiendra, qu'il nous plaise nous transporter en la maison ou led. Sr de Norey est décédé, seize Rue Couillard, a l'effet d'apposer nos scellez sur les Biens et effets par luy delaissez auquel Requisitoire ayant Egard, Nous lieutenant gnal susdit accompagné led. procureur du Roy de cette prevosté et du greffier en icelle nous serions transportés en lad. maison, a l'effet de lad. requete, ou Etant, apres avoir pris le serment d'andré Benet, domestique dud. S. abé de Norey Agathe Larche qui luy a servy de garde pendant sa maladie, Marg<sup>tte</sup> Turgeon V<sup>e</sup> de Thomas Brochart servante dud. Deffunt, de dlle Jeanne St Romain, tante dud. feu S. abé Norey et de lad. dlle Jeanne Cartier V<sup>e</sup> Charles Larche, comme Ils n'ont rien détourné directement ny indirectement des Billets appartenant a la succession dud. feu S. de Norey et qu'ils ont Conn<sup>ee</sup> qu'il n'a rien été détourné par qui que ce soit, duquel serment Nous avons donné acte, et ensuite procédé a l'apposition de nos scellez ainsy qu'il suit :

Premièrement

Aurions aposé un scellé sur l'entrée de la serrure d'une armoire de Bois de Noyer dans la chambre ou le corps du déffunt est encore extans lad. armoire etant au coing du costé de la Rue.

Aurions aposé deux autres scellés sur un Buffet ouvrant en deux corps

Avons aposé un autre scellé sur une croisé donnant dans un petit cabinet qui est au bout de la Cuisine de lad. maison

lad. Croisée ayant vue sur la Cour de lad. Maison et après avoir Refermé la porte dud. Cabinet auroit été aposé un autre scellé sur L'entrée de la serrure d'iceluy qui sont tous les scellez qui se sont trouvés à aposer en lad. maison.

Après quoy aurions procédé a L'évidence des meubles qui n'ont pû être mis sous les scellez : scavoir

Dans lad. Chambre

Un tour de Lit de serge verte Brodé de Ruban Jonquille avec Cordonnet garny de ses Rideaux Ciel, et Bonnes Grâces le lit garny étant Renfermé sous les scellez a l'exception de la Couchette Paillasse, et un Lit de plume.

Lad. Chambre garnye de tanture de tapisserie de point d'ongris (Hongrie)

Un fauteuil de tapisserie.

6 Chaises a Ballustre qui ont Été déclaréz par Noël Collet Luy appartenir ainsy qu'une table a deux tiroirs et un petit rideau de toile pinte a une Porte vitré

Un fauteuil et quatre Chaises de Cannes, 4 tabourets couverts de Calemande Rouge et Blanche

Deux Rideaux de fenestre de Cotton à Carreau avec leur tringles

Deux flambeaux Dargens avec mouchette et porte mouchette marqué au dessous Baron ?

Dans le grenier s'est trouvé ce qui suit :

Un Bluteau hors de sa cage garny de ses toilles la Boite demontée qui est dans led. grenier

Un petit poil de fer a la Balance et un tuyau de deux feuilles de taulle.

Un petit matelas et un drap

Deux tierson de capilaire plain dont il y a une douve de levée a un dont on a pris une poignée dans la maladie dud. deffunt.

Un cofre de bois de pin fermant a clef Dans lequel s'est trouvé environ un  $\frac{1}{2}$  minot de sel

Une table de bois de pin neuve sans pied

Un cofre de bois de pin fermant a clef dans lequel il ne s'est rien trouvé

Un vieux tour de lit garny de son bois et de serge verte

Dans la cave s'est trouvé :

Deux Cruches de grais vuide

Un panier d'osier garny de deux flacons de verre  
Un grand flacon de verre garni dozier dans lequel il n'y  
a rien

Un Baril ou il y a 5 à 6 £ de lard.

Une Barrique vuide

Une demie Barrique ou il y a quelque teste et pieds de  
porc

Environ une Corde de Bois.

Plus a été Reporté par led. André Banet une paire de  
Bouton de Manche a diamant commun monté en argent

A été déclaré par led. Banet que la dlle Agathe Larche  
quelle a en sa possession un goblet d'argent quil a veu depuis  
qu'il est au service du deffunt dans sa maison et a linstant  
lad. Larche a declaré que led. goblet luy appartient et qu'il  
est vray qu'elle L'avoit presté aud. deffunt depuis deux ans

A été encore declaré qu'il y a chez M. Duplessis officier  
une calèche couverte appartenante a son Maitre, et une Ca-  
riolle qui est chez le nommé Louis Badeau que le Cheval est  
chez Joseph Normand.

Et ne s'étant plus rien trouvé a inventorier Nous avons  
Laisse la garde de tous nosd. scellés entre les mains de Noël  
Collet propriétaire de la maison ou led. s. abé de Norey est  
décédé ainsy que les effets et meubles en evidence cy devant  
portés Lesquels scellés il s'est soumis de les repntés sains et  
entier, ainsy que lesd. meubles et effets en évidence et Rendu  
du tout gardien comme dépositaire du bien de Justice pour  
en rendre Compte, à qui et ainsy qui appartiendra dont et de  
quoy Nous avons dressé le present proces Verbal les jour et  
an susdits, et a led. Collet signé avec la d. dlle St Romain  
avec nous, les autres susnommez ayans désclaréz ne scavoit  
signer de ce Enquis

Noel Collet

André Deleigne

Hiché

Jeannette St romain

Panet

Boisseau

L'an mil sept cent quarante trois le vingt six<sup>e</sup> aoust  
onze heures du matin Nous Con<sup>er</sup> du Roy Lieut. Gnal Civil  
et Criminel au siege de la prevosté de Québec en conseq<sup>ce</sup> de

nôtre ord<sup>ee</sup> de ce jour etant enfin de Req<sup>te</sup> a nous pnté par M. Guillaume Guillimin Con<sup>er</sup> du Roy assesseur au Conseil sup<sup>r</sup> de ce pays, au nom et comme chargé des Intentions (et) des dernieres volontés de feu M. Louis hector du Mesnil Norey prêtre chanoine de St Augustin par Ecrit de six et seize de ce mois, aux fins de Reconnoitre les scellez par nous apposez en la maison ou il est decedé le jourd'hyer, a la Req<sup>te</sup> de Jeanne Cartier Ve du Sr Charles Larche, nous sommes transportés avec le procureur du Roy et le greffier de lad. prevosté, en lad. maison, ou Etant a la susd. Req<sup>te</sup> dud. Guillimin, aud. nom, et en la pnce de lad. Delle Ve Larche stipulante pour elle le S. Panet praticien, aurions Reconnus tous les scellez par nous apposés led. jour d'hyer suivant notre proces Verbal, sains et entiers, et Iceux voulant remettre es mains de Me Boisseau no<sup>re</sup> choisy pour faire l'in<sup>re</sup> des Biens et effets qui sont sous lesd. scellez Led. procureur du Roy se seroit opposé comme Il s'oppose a la levée desd. scellez pour les droits et interests de Sa Majesté et de tous autres qu'il peut appartenir, et en outre qu'il deduira ses Raisons en tems et lieu, par lad. D<sup>e</sup> V<sup>e</sup> Larche stipulante comme dessus a été dit Qu'étant nécess<sup>re</sup> de fr<sup>re</sup> In<sup>re</sup> et d'éviter les frais d'un gardien elle requiert que pour être statué sur l'opposition formé par M. le procureur, il en soit Referé ce jourd'huy en l'hotel de Mons<sup>r</sup> le lieut. gnal a l'heure qu'il luy sera indiqué, sur quoy nous lieutenant gnal civil et criminel susdit ayant egard a l'opposition faite de la part de S. procureur de lad. prevosté, avons surcis et surcizions, a la levée et Reconne<sup>ce</sup> des scellez par nous apposez le jourd'hyer, jusques à ce qu'il en soit autrement ordonné fait a Quebec les jour et an susdits, et ont lesd. Srs susnommez signé avec nous.

André Deleigne

Hiché

Guillimin

Panet

Monsieur Le Lieutenant général Civil et Criminel au siège de La prévosté de Québec

Suplie humblement Guillaume Guillimin Con<sup>er</sup> du Roy assesseur au Conseil Supérieur de ce pays Disant Que M. Louis hector du mesnil norey pretre chanoine Regulier de

St Augustin, et prieur de Mortagne, Lauroit chargé de ses Intentions et dernières volontés suivant quelles sont portées par L'écrit de luy signé en datte des six et seize du présent mois, pour Etre exécutées après son décès, lequel étant arrivé le jour d'hyer, Vous auriez a la Requête de Jeanne Cartier femme du S. Charles Larche comme se prétendant creanciere dud. S. Abé de Norey, apposé vos scellez sur ses Biens et effets, Que comme le suppliant au dit nom, a interest pour L'exécution des dernières Volontés dud. feu S. abé de Norey portées au dit Ecrit, Faire reconnoitre vos scellez, afin de faire ensuite proceder a L'in<sup>re</sup> des Biens et effets qui sont sous iceux, Il a recours a vous pour Etre sur ce pourvue

Ce considéré Monsieur Il vous plaise, Veu le dit écrit de dernières volontés dud. feu S. abé de Norey cy devant datté, Il vous plaise parapher Iceluy, et en consequence pour l'exécution d'icelles Vous transporter avec M. le procureur du Roy et le greffier de la ditte prevosté, en la demeure et maison du nommé Collet ou led. feu S. abé de Norey faisoit de son vivant sa residence, pour Reconnoitre en la presence de lad. Jeanne Cartier Ve Charles Larche les scellez par vous apposez, pour ensuite etre procedé a l'inventaire des Biens et effets qui sont sous iceux, par Me Boisseau No<sup>re</sup> choisy par le suppliant pour y proceder, apres que lesd. scellez luy auront été Remis, pour mettre le dit suppliant en etat d'exécuter Les intentions et dernières Volontés portées en l'écrit dud. feu S. abé de Norey et ferez Bien

Guillimin

Nous ordonnons que nous nous transporterons avec le Procureur du Roy et le greffier de cette prevosté aux fins de la ditte Req<sup>te</sup> ce jourd'huy onze heures du matin Mandons &c fait a Quebec le 26 aoust 1743

André Deleigne

A Monsieur le lieutenant general Civil et Criminel de la Prévosté de Québec

Suplie humblement la Veuve du sieur Charles Larchevêque; Disant que par votre sentence du vingt trois juillet dernier Messire Louis hector Dumesnil Norey auroit été Condamné De luy payer une somme de quatorze cent quatre

vingt quinze livres neuf sols trois deniers avec interest et depens, de laquelle somme la supliante n'a pu obtenir le payement et comme elle auroit apprise que le dit Messire De Norey seroit decédé pour la conservation de ses droits et de ceux qu'il appartiendra elle requiert qu'il vous plaise, Monsieur, Vous transporter en la maison ou est decédé le dit Mre de Norey pour apposer les scellées sur les meubles et effets par luy Delaissés requierant la sancsion de Monsieur le Procureur du Roy et vous ferez justice

Panet

Vû la présente Requête, nous ordonnons que nous transporterons a l'heure présente en la maison ou est decédé led. sieur abbé de Norey aux fins de lad. Requête; mandons fait a Québec le 29<sup>e</sup> août 1743

André Deleigne

---

## LA PORCELAINÉ DU CANADA

---

Michel Bégon, intendant de La Rochelle, écrivait à M. de Villermont, le 25 février 1694:

“ M. Gaillard, commissaire de la Marine, m'a dit que la porcelaine qui nous vient du Canada et les calumets de marbre et de porphyre que nous croyons estre travaillés par les sauvages leur sont portés par les Anglois qui tirent la porcelaine de Guynée et la font travailler en Angleterre où se font aussi les calumets. J'ai bien de la peine à croire que cela soit vray, mais comme vous avés beaucoup de connoissance de ces sortes de curiosités, je vous prie de m'en mander vostre sentiment. ”

Est-il parfaitement établi aujourd'hui que les Sauvages travaillaient eux-mêmes la porcelaine et tous ces menus objets dont les Français étaient si friands?

Riop.

## LES SECRETAIRES DES GOUVERNEURS ET INTENDANTS DE LA NOUVELLE-FRANCE

### *Champlain avait-il un secrétaire?*

Champlain vécut à Québec de 1608 à sa mort (1635), si l'on excepte les neuf voyages qu'il fit en France et son absence forcée de 1629 à 1633. Cependant, nous n'avons dans nos archives aucune pièce qui remonte à Champlain. La seule signature du fondateur de Québec qui existe au Canada est conservée à la Bibliothèque Municipale de Montréal. Et encore le document qui porte cette signature est-il étranger au Canada. Ce n'est donc pas une archive canadienne proprement dite. Toutes les pièces rédigées par Champlain ou signées par lui furent détruites dans l'incendie de Notre-Dame de Recouvrance en 1640.

Ceci nous amène à nous demander si Champlain avait un secrétaire? Nous connaissons les sieurs de la Ville et Nicolas qui furent successivement greffiers ou commis de l'espèce de juridiction établie par Champlain à Québec en 1621. Mais ni l'un ni l'autre ne prirent le titre de secrétaires du gouverneur et aucune pièce du temps ne les mentionne comme tels.

Il nous faut donc conclure que le fondateur de Québec qui fut en même temps le plus illustre de nos gouverneurs n'avait pas de secrétaire.

### *Martial Piraube*

Martial Piraube arriva ici comme secrétaire de M. de Montmagny. Il prit en même temps le titre de "commis du greffe et tabellionnage de Québec". Il reçut un certain nombre d'actes comme notaire. Les Archives Judiciaires de Québec, en conservent une cinquantaine. Avec Piraube, dit M. J.-Edmond Roy, apparaît la note gaie dans l'habitation de Québec. Lorsque la nouvelle de la naissance d'un dauphin, qui fut Louis XIV, arriva au Canada, en 1639, cet événement fut célébré avec enthousiasme par des processions et un feu de joie. L'anniversaire de cette fête fut solennisé l'année suivante. A cette occasion M. de Montmagny fit jouer une

H.L.

tragi-comédie en l'honneur du prince nouveau-né. Le sieur Martial Piraube, qui conduisait cette action et qui en représentait le premier personnage, réussit avec excellence. Piraube, à l'occasion, ne craignait pas de faire le coup de feu contre les Iroquois. En 1642, dans un combat contre eux, près de Sorel, il reçut un coup d'arquebuse dans l'épaule. La *Relation* de 1643 cite une dernière fois Martial Piraube comme parrain d'un jeune Huron puis son nom disparaît. Il retourna probablement en France.

### *Guillaume Tronquet*

---

Guillaume Tronquet, dit M. J.-Edmond Roy, était déjà dans la colonie en 1638. Nous pouvons présumer qu'il arriva ici avec M. de Montmagny. En tout cas, il est mentionné comme son secrétaire peu de temps après l'installation du gouverneur à Québec. Le 28 septembre 1641, Tronquet est qualifié de soldat au fort de Québec. Il agissait tout de même comme secrétaire du gouverneur. M. de Montmagny, soldat lui-même, préférait avoir un soldat comme secrétaire. C'est M. Tronquet qui remplaça Martial Piraube au greffe et tabellionage de Québec, en 1643. Il s'intéressa dans la traite des pelleteries. En 1645, il s'unit à MM. Giffard et de Repentigny pour obtenir le commerce libre dans la colonie. Il appert que M. de Montmagny les favorisait. Au mois d'octobre 1646, Tronquet passa en France afin d'obtenir la formation de la Compagnie des Habitants. Deux jours avant son départ, M. de Montmagny avait fait une importante concession de terre à son secrétaire "pour les bons et fidèles services qu'il lui avait rendus pendant six années et demie en ce pays, depuis qu'il y est tant en qualité de notaire et greffier au dit pays". Cette concession indique bien que Tronquet voulait s'établir au pays. Rendu là-bas, il apprit sans doute le rappel prochain de M. de Montmagny, et il décida de ne pas revenir.

### *Henry Bancherons*

---

La journée même du départ de Guillaume Tronquet pour la France (25 juin 1647) une concession de M. Mont-

magny est contresignée par Henry Bancherons. M. de Montmagny n'a pourtant pas dû avoir trois secrétaires, Piraube, Tronquet et Bancherons, en même temps. Bancherons était aussi commis au greffe et tabellionage de Québec, ce qui lui permettait d'agir comme tabellion. C'est en octobre 1646 que Henry Bancherons prit la place de Tronquet au greffe et tabellionage de Québec, et il conserva cette charge jusqu'au 27 juillet 1647. Les Archives Judiciaires de Québec conservent treize actes de Bancherons.

*Flour La Boujonnier*

---

M. d'Ailleboust, prenant le gouvernement de la Nouvelle-France en 1648, choisit Flour La Boujonnier comme son secrétaire. Peut-être celui-ci était-il soldat de la garnison de Québec? La Boujonnier fut ensuite le premier tabellion ou notaire des Trois-Rivières. Son premier acte comme tel est du 19 juin 1650. Il garda tout de même sa charge de secrétaire du gouverneur. Le 4 juin 1651, en effet, M. d'Ailleboust, de passage aux Trois-Rivières, accorde aux Pères Jésuites le petit morceau de terre appelé fief Pachirini, et c'est M. Flour La Boujonnier qui signe la concession en question comme secrétaire du gouverneur. Après la nomination de M. de Lauzon au gouvernement de la Nouvelle-France, M. Flour La Boujonnier se consacra exclusivement à sa profession de notaire aux Trois-Rivières. Il fut tué par les Iroquois le 18 août 1652. *Le Journal des Jésuites* dit à ce sujet: "Le 18 (août 1652), furent attaqués par 8 canots iroquois, entre les Trois-Rivières et le Cap (de la Madeleine) 4 Français, Mathurin Guillet et La Boujonnier, tués sur la place, Plassez, chirurgien, et Rochereau, amenés captifs". Plassez et Rochereau durent subir le même sort que leurs deux compagnons car on en eut plus de nouvelles.

*Louis Rouer de Villeray*

---

Louis Rouer de Villeray, né sur la paroisse de Notre-Dame-en-Grève, ville d'Amboisie, en 1629, était fils de Jacques Rouer de Villeray, valet de chambre de la Reine. Il vint ici en 1650 et s'engagea comme soldat dans la garnison de

Québec. Il servit en même temps de secrétaire du gouverneur de Lauzon. Il fut ensuite juge prévôt de la seigneurie de Beaupré. De là, il passa à la Sénéchaussée de Québec comme lieutenant particulier. On lui donna en même temps la charge de commis du magasin des Cent associés. Le 18 septembre 1663, M. de Villeray était choisi par le gouverneur de Mézy et Mgr de Laval comme membre du Conseil Souverain. Il devait en faire partie jusqu'à sa mort, soit l'espace de près de trente-sept ans. Il fut plusieurs fois suspendu de ses fonctions mais toujours injustement. Il eut des démêlés avec les gouverneurs de Mézy, d'Argenson, de Courcelles et Frontenac. Celui-ci fut tout le temps de son administration un violent et presque toujours injuste adversaire de M. de Villeray. Villeray était l'ami et le ferme soutien de Mgr de Laval. De là, ses luttes avec les gouverneurs. Un mémoire envoyé au ministre après la mort de M. de Villeray dit qu'il avait exercé sa charge de conseiller avec beaucoup d'équité et d'honneur." Sa mémoire, ajoute-t-il, est respectée dans tout le pays.

*Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu*

---

Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu était le fils de maître Jacques Peuvret, conseiller du Roi, lieutenant criminel en l'élection du Perche. Il vint dans la Nouvelle-France en 1657, avec un de ses frères, le sieur Peuvret de Margontier, qui se noya en se baignant au Cap à l'Ange, quatre jours après son arrivée au pays. M. Peuvret de Mesnu fut employé par le gouverneur de Lauzon en qualité de secrétaire. En juillet 1657, il reçut une commission de notaire et exerça cette profession jusqu'à 1659. Son greffe est conservé aux Archives Judiciaires de Québec. Son mariage, en 1659, avec Marie-Catherine Nau de Fossambault, veuve depuis deux mois de Louis de Lauzon de la Citière, lui apporta sinon la fortune du moins une certaine aisance. Le 18 septembre 1663, M. Peuvret de Mesnu était nommé le premier greffier du Conseil Souverain. Il exerça cette charge pendant un grand nombre d'années avec une interruption de quelques mois en 1664. Il était également receveur du Domaine et procureur fiscal de la Compagnie des Indes Occidentales. Il

s'occupa aussi de commerce et d'industrie. En 1677, un arrêt du Roi lui donnait pour dix ans le privilège exclusif de construire deux moulins à scier la planche sur le fleuve Saint-Laurent. M. Peuvret de Mesnu décéda à Québec le 23 mai 1697.

*Jean Durand*

---

Jean Durand, il n'y a aucun doute sur ce point, fut secrétaire du gouverneur de Lauzon pendant la plus grande partie de son séjour dans la Nouvelle-France. Presque toutes les ordonnances de M. de Lauzon qui ont été conservées sont contresignées par M. Durand. Il fut aussi notaire royal à Québec de 1653 à 1654. Le procureur général Verrier, en procédant, en 1732, au classement des minutes des notaires de Québec, trouva un certain nombre d'actes du notaire Durand mêlés à ceux des notaires Audouart et Becquet. Il fit un inventaire de ces actes, qui a été conservé, mais les actes eux-mêmes sont disparus depuis longtemps. Quant au notaire Durand, il dû retourner en France peu après 1684.

*Nicolas Le Vieux de Hauteville*

---

Nicolas Le Vieux de Hauteville arriva ici avec le gouverneur de Lauzon le 13 octobre 1651. M. de Lauzon l'avait choisi comme son secrétaire. Dès son arrivée dans le pays, M. de Lauzon se mit en frais de placer l'administration de la justice sur un pied plus régulier. Il installa comme grand sénéchal son propre fils, Jean de Lauzon. Il avait juste vingt-deux ans ! Le grand sénéchal était plutôt un officier de justice honoraire. C'est M. Le Vieux de Hauteville qui, en fait, devint le principal officier de justice avec le titre de lieutenant-général. Le procureur fiscal était Louis-Théandre Chartier de Lotbinière. M. Le Vieux de Hauteville repartit pour la France en 1656. Il fit le voyage avec son protecteur M. de Lauzon. Le 10 septembre 1654, M. Le Vieux de Hauteville, avait épousé Marie Renardin de la Blanchetière, qui lui donna une fille, Marie-Paule, née le 8 septembre 1655. Pendant son séjour ici, M. Le Vieux de Hauteville avait acquis une maison à la basse-ville de Québec

et un arrière-fief, appelé la Cabane aux Taupiers, situé dans la seigneurie de Beauport. Il vendit le tout, par acte dressé à Paris le 18 avril 1658, à Florentin Lambert, marchand libraire, pour le prix de 2000 livres.

*Le sieur de Limero*

---

Le 8 février 1652, le gouverneur de Lauzon accordait à son fils Louis de Lauzon de la Citière, une seigneurie bornée d'un côté à la concession accordée aux Sauvages et de l'autre à la rivière du Cap-Rouge. Cette seigneurie prit le nom de Gaudarville. L'acte de concession de cette seigneurie publié dans les *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale* (p. 383) porte, au-dessous de la signature de M. de Lauzon: "Par Monseigneur, Limero". Le gouverneur de Lauzon a-t-il eu un secrétaire du nom de Limero? Aucun personnage de ce nom n'a existé au Canada sous le régime français. Du moins, pas un seul de nos anciens registres de l'état civil ni des actes des notaires du temps de M. de Lauzon n'en a conservé la trace.

*Jean Gillet*

---

"Le 11 juillet 1658, écrit le Père Ragueneau, arriva à Québec M. le vicomte d'Argenson, envoyé par Sa Majesté et par Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France pour gouverner le pays. Aussitôt que son navire eut mouillé l'ancre, M. d'Ailleboust, qui tenait sa place en attendant sa venue, l'alla saluer dans son abord, pendant que les habitants de Québec étaient en armes sur le quai. M. d'Ailleboust étant sorti, se met à la tête des habitants, et M. le gouverneur, après avoir envoyé son secrétaire pour faire ses compliments, mit pied à terre avec ses gens". Ce secrétaire dont parle ici le Père Ragueneau, est Jean Gillet. Nous trouvons une seule mention de Jean Gillet dans les registres de Québec. Le 25 novembre 1660, il est parrain de Suzanne-Marie Coussehan, fille de Pierre Coussehan et de Marie Boissonnot. M. Gillet, vraisemblablement, retourna en France avec d'Argenson en septembre 1661.

*Louis Peronne de Mazé*

---

Louis Peronne de Mazé, fils de Jean Peronne Du Mesnil, vint ici en qualité de secrétaire de M. d'Avaugour. Il arriva à Québec avec le nouveau gouverneur le dernier jour d'août 1661. Nous lisons dans le *Journal des Jésuites*, année 1661: "Le dernier août, arriva le Sr. Dubois d'Avaugour, nouveau gouverneur, avec le fils de M. Du Mesnil, son secrétaire, dont le frère fut enterré le même jour, tué d'un coup de pied par N." L'année même de son arrivée dans la Nouvelle-France, le 7 novembre 1661, M. Peronne de Mazé se faisait concéder en fief et seigneurie, conjointement avec Jacques Cailhault de la Tesserie, quinze arpents de terre sur l'île d'Orléans. C'est le fief de la Grossardière. Il reçut ce fief de Charles de Lauzon. A l'été de 1662, M. Peronne de Mazé fit un voyage en France. Il revint dans l'été de 1663. Le 24 septembre 1664, M. de Mézy nommait M. Peronne de Mazé membre du Conseil Souverain. Un acte du notaire Duquet du 14 mai 1665 qualifie M. Peronne de Mazé ainsi: "capitaine de la garnison de Québec, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi". Il siégea pour la dernière fois au Conseil Souverain le 6 juillet 1665. Il s'embarqua peu après pour la France et ne revint pas.

*Le sieur d'Angoville*

---

Le sieur d'Angoville accompagna dans la Nouvelle-France son compatriote et ami le gouverneur de Mézy. Celui-ci le fit major de la garnison du fort Saint-Louis, c'est-à-dire des gardes du gouverneur. M. d'Angoville servit en même temps de secrétaire à M. de Mézy puisque ses lettres et pièces officielles sont contresignées par lui. Par son testament reçu par le notaire Aubert, le 24 avril 1665, M. de Mézy léguait au sieur d'Angoville "la somme de deux cents livres, son habit de drap d'Angleterre tout complet, son manteau de Camelot, une paire de souliers neufs, huit chemises avec des boutons aux manches, son épée avec la ceinture, un matelas et une couverture neuve servant à coucher les valets". Par son codicille fait trois jours plus tard, il ajoute à son legs en faveur de M. d'Angoville "son habit noir afin qu'il porte

le deuil de sa personne, ainsi qu'il désire". Après la mort de M. de Mézy, M. d'Angoville retourna en France. Dans la recherche de la noblesse pour la généralité de Caën, en 1667, on rencontre François de Clamorgan, sieur d'Angoville, et Antoine Mauvoisin, sieur d'Angoville. Lequel des deux avait accompagné M. de Mézy à Québec ?

*Jean-Baptiste de Peiras*

---

Jean-Baptiste de Peiras, originaire de Paris, accompagna ici le gouverneur de Courcelles en qualité de secrétaire et décida de rester dans le pays au départ du gouverneur, en 1672. Avant de partir pour son voyage du lac Ontario en 1673, le gouverneur Frontenac qui n'aimait pas M. de Ville-ray le remplaça par M. de Peiras pour la levée du dix pour cent. M. de Peiras, écrivait M. de Frontenac au ministre, est un homme très capable, et en bonne réputation. Il ajoutait qu'il serait moins dépendant des Jésuites que M. de Villeray. La même année, M. de Peiras avait remplacé M. de Monchy au Conseil Souverain. Il fut continué en charge en 1674 et en 1675. Quelques jours plus tard, le 6 mai 1675, M. de Frontenac concédait à M. de Peiras une seigneurie de deux lieues de front sur deux lieues de profondeur. C'est la seigneurie plus tard connue sous le nom de Métis. M. de Peiras, faute de moyens, n'exploita jamais ce beau domaine. MM. de Denonville et Bochart de Champigny disaient de M. de Peiras, en 1687 : "Il est très pauvre et le plus capable des conseillers, sans faire tort aux autres, de rapporter une affaire". M. de Peiras décéda à Québec le 6 septembre 1701.

*Hubert du Ponché dit La Fontaine*

---

Voici un secrétaire du gouverneur de Courcelles qui n'a pas fait beaucoup parler de lui. Nous en trouvons une seule mention pendant les sept années de gouvernement de M. de Courcelles. C'est un acte de naissance entré au registre de Notre-Dame de Québec, à la date du 3 octobre 1667, qui nous le fait connaître : "L'an de grâce mil six cent soixante sept, le troisième jour d'octobre, par moi Germain Morin, prêtre, par permission de M. le curé, et en son absence, a été

baptisée Marie-Madeleine Bernard, née de ce jour, fille de Jean Bernard et de Marie du Bure, sa femme, Le parrain a été *Hubert du Ponché dit sr La Fontaine, secrétaire de M. le gouverneur*, et Geneviève Macart, femme du sieur Bazire, de cette paroisse". Cet acte est signé par l'abbé Germain Morin. Mgr Tanguay affirme que M. du Ponché dit La Fontaine était encore à Québec en 1672.

*Jean Le Chasseur*

---

Jean Le Chasseur arriva ici comme secrétaire du gouverneur de Frontenac en septembre 1672. Il servit M. de Frontenac jusqu'à son départ, en 1682. Il resta ensuite au pays et, le 20 avril 1683, se fit accorder la seigneurie de la Rivière-du-Loup (en haut). C'est lui qui remplaça M. de Boyvinet comme lieutenant-général des Trois-Rivières, d'abord sur commission de l'intendant de Meulles (23 juillet 1686), puis sur lettres du Roi (15 mars 1687). Il fut installé en son office par le Conseil Souverain le 20 octobre 1687. M. Le Chasseur exerça ses fonctions de lieutenant-général pendant plus d'un quart de siècle. Il décéda aux Trois-Rivières le 1er septembre 1713. Il ne s'était pas marié. Il semble que sa seigneurie de la Rivière-du-Loup ne lui avait pas été d'un grand profit. Il l'avait vendue, en 1691, au célèbre Nicolas Perrot. Mais celui-ci, n'ayant pu faire les paiements promis, sept ans plus tard, M. Le Chasseur avait été obligé de la reprendre. Il la revendit un peu plus tard à Michel Trottier de Beaubien.

*Charles de Monseignat*

---

Originaire de Paris, Charles de Monseignat travailla d'abord à la Chambre des Comptes. Il changea de besogne quatre ou cinq fois avant de s'embarquer pour l'Amérique en 1678. On le voit agir comme commis de Cavalier de la Salle au fort Frontenac en 1680. Il retourna en France en 1683 où il occupa divers petits emplois dans les bureaux publics. Lorsque M. de Frontenac fut nommé pour la seconde fois gouverneur de la Nouvelle-France en 1689, il s'assura les

services de M. de Monseignat comme premier secrétaire. Celui-ci devait servir le bouillant gouverneur jusqu'à sa mort en 1698. Il l'accompagna dans toutes ses expéditions guerrières. A l'automne de 1696, M. de Frontenac avait envoyé son secrétaire à la Cour pour apprendre au roi les succès qu'il venait de remporter sur les Onnontagués et les Onneyouths. Frontenac avait grande confiance en M. de Monseignat puisqu'il le choisit comme son exécuteur testamentaire. Lors de son voyage en France en 1696, M. de Pontchartrain avait engagé M. de Monseignat à servir son maître avec fidélité et lui avait promis de ne pas l'oublier lorsque le vieux gouverneur disparaîtrait. MM. de Callières et Bochart Champigny, peu disposés pour M. de Monseignat, ne voulurent rien faire en sa faveur. L'ancien secrétaire passa alors en France pour rappeler sa promesse à M. de Pontchartrain. Ce n'est que le 1er juin 1701 qu'il obtint l'emploi de contrôleur de la marine à Québec, avec des appointements de 1000 livres par année. En 1703, il fut fait conseiller au Conseil Supérieur tout en conservant sa charge de contrôleur. L'année suivante, il devenait greffier du Conseil Supérieur. Il ajouta à ces fonctions, un peu plus tard, celles de directeur des fermes du Roi à Québec. Monseignat décéda à Québec le 21 octobre 1718. C'est lui qui a écrit la meilleure relation du siège de Québec en 1690. L'intendant Bochart Champigny accusa, en 1694, M. de Monseignat de faire des profits sur les *congés* qu'il accordait.

### *Jacques Barrois*

---

Nous avons eu sous le régime français un agent général de la Compagnie des Indes Occidentales du nom de Michel-Edme Le Barrois. Il fut ici de 1665 à 1674, peut-être même un peu plus tard. En 1674, un Barrois était secrétaire du gouverneur de Frontenac. Plusieurs des nominations et actes de concession du célèbre gouverneur sont contresignées: Barrois. M. Le Barrois aurait-il agi pendant quelque temps comme secrétaire du gouverneur après la déchéance de la compagnie dont il était l'agent général? Nous ne le croyons pas. Le 19 mai 1680, au registre de Notre-Dame

de Québec, on trouve le nom de Jacques Barroys qui agit en qualité de parrain. Nous croyons que c'est ce Jacques Barroys qui fut secrétaire du gouverneur de Frontenac. Peut-être était-il le frère ou le parent de l'autre Le Barroys.

*Barthélemy-François de la Bourgonnière de Hauteville*

---

M. de la Bourgonnière de Hauteville était originaire de la ville et évêché de Saint-Brieux, en Bretagne, où son père était notaire. On signale la présence de M. de la Bourgonnière de Hauteville à Montréal dès 1687. Il y agissait comme commis greffier de la juridiction royale de Montréal et à l'occasion comme procureur. A partir de 1692, il fut employé par le gouverneur de Frontenac comme second secrétaire. M. de Frontenac décéda le 28 novembre 1698, et fut remplacé par M. de Callières. Celui-ci accepta les services de M. de la Bourgonnière comme secrétaire. En 1701, M. Le Roy de la Potherie, contrôleur de la marine, se plaignait au ministre du secrétaire du gouverneur, qui, disait-il, avait le secret de mettre mal tout le monde dans l'esprit de son maître. MM. de Frontenac et de Callière avaient été les amis des Récollets. Leur secrétaire avait aussi beaucoup d'affection pour eux. Il fut, pendant plusieurs années, leur syndic et receveur d'aumônes. M. de Callières décéda à Québec le 27 mai 1703. Par son testament fait deux jours avant sa mort, il légua la moitié de sa garde-robe à son fidèle secrétaire. Il le nomma aussi son exécuteur testamentaire. Il est probable que M. de la Bourgonnière de Hauteville repassa en France peu après la mort de M. de Callières puisque nous n'en entendons plus parler après cette année 1703.

*Jacques Regnault*

---

Regnault a contresigné en qualité de secrétaire bon nombre de pièces officielles du gouverneur de la Barre. Son maître n'a pas laissé un souvenir bien glorieux dans notre histoire. La plupart de nos historiens parlent de son incapacité et de son peu d'esprit. Du secrétaire Regnault on ne peut dire ni bien ni mal. Sans un acte de baptême des registres

de Québec du 22 mai 1682 on ne saurait pas même son prénom. Il se nommait Jacques. Regnault dût s'en retourner avec M. de la Barre car nous perdons absolument ses traces après 1685.

*Robert Desnoyers*

---

Robert Desnoyers fut le secrétaire du gouverneur de Denonville pendant les quatre années qu'il passa dans la Nouvelle-France (1685-1689). Au départ du marquis de Denonville, M. Desnoyers entra à l'emploi de la Compagnie des Indes Occidentales. En 1705, il remplaçait le sieur Cheron comme garde-magasin à Québec. Le 19 octobre 1705, l'intendant Raudot écrivait au ministre: "Le sieur Cheron m'ayant remis son emploi de garde-magasin de cette ville, j'y ai mis aussi sous votre bon plaisir en sa place le sieur Desnoyers qui travaillait en qualité de secrétaire dans les affaires de la Compagnie. Les bons témoignages qu'on m'a rendus de la bonne conduite et l'honneur que madame la comtesse de Pontchartrain m'a fait de me le recommander me persuade que je n'ai pu faire un meilleur choix. Il vous demande, Monseigneur, votre agrément, et vous supplie très humblement de vouloir bien envoyer une commission". Le sieur Desnoyers abandonna son emploi en 1716 pour retourner en France. Pendant son séjour à Québec, M. Desnoyers avait perdu sa femme, Marie Chapelle. Elle fut inhumée le 28 octobre 1710.

*François Dumontier*

---

François Dumontier arriva ici en qualité de sergent dans les troupes. Il était le fils de Michel Dumontier et de Françoise Breal. Dès sa nomination au gouvernement de la Nouvelle-France, en 1703, M. de Vaudreuil choisit M. Dumontier comme son premier secrétaire. Il devint vite son homme de confiance. Dans l'automne de 1714, M. Dumontier ayant obtenu un congé, s'embarqua pour la France à bord du *Saint-Jérôme*, navire de trente canons. Une tempête surprit le *Saint-Jérôme* dans le bas Saint-Laurent et ce navire qui portait plusieurs passagers et une riche cargaison

de pelleteries, alla se briser sur l'île de Sable. Outre M. Dumontier, périrent dans ce naufrage: M. Juchereau de Maure, M. Lechtus de Chalus, le marquis d'Aloigny de la Groix, commandant des troupes, etc., etc. Le 24 octobre 1708, MM. de Vaudreuil et Raudot avaient concédé à M. Dumontier un fief et seigneurie d'une lieue et demie de front sur trois lieues de profondeur, en arrière du fief de Grosbois (paroisse actuelle d'Yamachiche). C'est le seul bien que le sieur Dumontier laissa à sa veuve, Marie-Madeleine Rivard, et ses quatre enfants. Une des filles de Dumontier devint la femme du notaire Barolet. Il ne laissa pas de fils.

*Jean de L'Estage*

---

Jean de L'Estage, né en 1668, était originaire de Bayonne, paroisse Notre-Dame. Nous le voyons à Québec dès 1690. Il est tour à tour qualifié de bourgeois et de commis dans les bureaux du Roi. Il était peut-être marchand tout en remplissant son emploi de commis au service du Roi. Sous l'ancien régime, ces cumuls se voyaient assez fréquemment. M. de L'Estage qui avait une fort belle écriture servit fréquemment de secrétaire au premier gouverneur de Vaudreuil. Il avait épousé, à Québec, le 21 août 1691, Anne-Catherine Verret, et il en eut une nombreuse famille. M. de L'Estage décéda à Québec le 25 septembre 1728. Il ne faut pas confondre Jean de L'Estage avec Pierre de L'Estage, important négociant de Montréal, dont le fils, également prénommé Pierre, fut seigneur de Berthier-en-haut.

*Jean-Christophe-Marie de Monceaux*

---

M. de Monceaux était le fils de Christophe-Marie de Monceaux, écuyer, procureur du Roi au Châtelet de Paris, et de Marie-Catherine Dièvre. Le marquis de Beauharnois, nommé gouverneur de la Nouvelle-France en 1726, amena M. de Monceaux à Québec comme un de ses secrétaires. Dans la chicane de l'intendant Dupuy avec le gouverneur de Beauharnois, au sujet des funérailles de Mgr de Saint-Valier, M. de Beauharnois, qui s'y connaissait plus en art militaire qu'en droit, eut recours aux lumières de son secré-

taire. C'est M. de Monceaux qui rédigea toutes les pièces signées par M. de Beauharnois dans ce fameux imbroglio. Il faut avouer qu'il n'était pas de force à lutter avec M. Dupuy. C'est probablement cette malheureuse chicane qui engagea M. de Monceaux, homme paisible, ennemi du tapage, à repasser en France à l'automne de 1730. Pendant son séjour dans la Nouvelle-France (4 septembre 1729), M. de Monceaux avait épousé Marie-Madeleine Juchereau Duchesnay, fille du seigneur de Beauport. M. de Monceaux était l'ami intime de M. Verrier, procureur général de la Nouvelle-France de 1728 à 1758. Les lettres de M. Monceaux à son ami Verrier ont été conservées.

*Charles-René Gaudron de Chevremont*

Charles-René Gaudron de Chevremont, qui fut un des secrétaires du gouverneur de Beauharnois de 1726 à 1732, était le fils de Nicolas Gaudron, sieur de la Boissière, et de Marie Gobèle, de Linas-sous-Mont-Lehers, diocèse de Paris. M. de Chevremont, qui s'était marié à Québec le 7 janvier 1730, ne recevait pas un salaire assez élevé pour faire vivre une famille. M. de Beauharnois, tout en le gardant comme son secrétaire à Montréal, le fit entrer dans les bureaux de l'administration de cette ville. Le 27 juillet 1732, l'intendant Hocquart donnait à M. de Chevremont une commission de notaire royal pour la ville et le gouvernement de Montréal. Il devait cependant garder son emploi dans les bureaux du Roi à Montréal. Le gouverneur et l'intendant essayèrent vainement, en 1734 et 1735, de lui faire accorder un brevet d'écrivain. En mai 1738, M. Hocquart chargea M. de Chevremont de faire l'inventaire des forts Frontenac et Niagara. A l'automne de 1739, M. de Chevremont obtint un congé et passa en France. Il ne revint qu'à l'automne de 1740. M. de Beauharnois, qui s'intéressait toujours à son ancien secrétaire, demandait la protection du ministre pour lui en octobre 1744. Il devait alors travailler dans les bureaux de l'intendant à Québec. On ne trouve son acte de sépulture ni à Québec ni à Montréal. Il retourna peut-être en France. Révoqué de son emploi de commis au contrôle, en 1740, M. de Chevremont passa en France à l'automne de la même an-

née. Le 5 novembre 1740, M. de Beauharnois écrit en sa faveur. Le 23 septembre 1741, M. de Beauharnois revenait à la charge et demandait la demi-solde pour M. de Chevreumont.

*Pierre Simon*

---

De Pierre Simon, qui fut secrétaire du gouverneur de Beauharnois, nous savons peu de choses. Il était originaire de la ville de Rennes, en Bretagne, et avait épousé, à Québec, le 12 février 1725, Angélique Vandal, qui lui donna sept enfants. Pierre Simon décéda à Québec le 29 janvier 1736. Son acte de sépulture, à Notre-Dame de Québec, dit : "Le trentième janvier mil sept cent trente-six, par nous vicaire de Québec a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Pierre Simon, secrétaire de M. le marquis de Beauharnois, gouverneur gnal de la Nouvelle-France, sergent dans les troupes du détachement de la marine de ce pays, décédé âgé de quarante-deux, d'hier soir, après avoir reçu le sacrement de l'extrême onction". Nous savons par ailleurs que Simon outre ses charge de sergent dans les troupes et de secrétaire du gouverneur exerçait l'état de cabaretier.

*Pierre Simon Channazars*

---

Mgr Tanguay donne les deux orthographes : Channazors et Channazars. Pierre Simon signait Channazars. Lors de son mariage, à Québec, le 28 septembre 1728, Pierre Simon Channazars est désigné comme marchand tapissier, fils de Pierre Channazars, marchand tapissier à Paris. Il faut croire qu'il ne fit pas fortune à Québec puisqu'il réussit à entrer dans l'administration. Au recensement de 1744, fait par le curé de Québec, M. Channazars est dit "secrétaire de M. le général". Le gouverneur général, ou, comme on disait plus communément dans le temps, M. le général, était alors M. de Beauharnois. M. Channazars était le deuxième secrétaire, peut-être même le troisième secrétaire de M. de Beauharnois. Dans son acte de sépulture à Québec, le 28 février 1758, on qualifie M. Channazars d'écrivain pour le

Roi. Le nom Channazars ne s'est pas perpétué au Canada. Tous ses enfants, à part Geneviève-Joseph, mariée au négociant Charles Berthelot, moururent en bas âge.

*Jacques de Lafontaine de Belcour*

---

Le marquis de Beauharnois, nommé gouverneur de la Nouvelle-France en 1726, amena avec lui comme secrétaire un jeune homme de vingt-trois ans, Jacques de Lafontaine de Belcour, fils de Jacques de Lafontaine, de Versailles, et de Bernardine Jouin. M. de Lafontaine, qui s'était marié, en 1728, avec Charlotte Bissot, fille de François Bissot, décida de rester ici à la fin de son engagement. Il se mit d'abord en société avec son beau-père, qui exploitait la riche concession de Mingan. Le commerce, cependant, ne lui fut pas profitable. Il manquait d'expérience et surtout de prudence. M. de Lafontaine réussit à se faire nommer membre du Conseil Supérieur. Ses lettres de nomination sont datées du 1er avril 1735. Il fut installé le 20 août 1736. Plus tard, M. de Lafontaine se remit à l'exploitation des pêches de la côte nord, mais ses nouvelles entreprises ne furent pas plus heureuses que ses premiers essais. De 1740 à 1741, M. de Lafontaine fut lieutenant-général intérimaire de la justice à Montréal. Le changement de régime ruina complètement M. de Lafontaine. Le général Murray le dédommagea en le nommant, le 2 novembre 1760, procureur du Conseil militaire de Québec. Il garda cette charge pendant quatre ans, et décéda à Québec le 18 juin 1765. Instruit, plein de talents, M. de Lafontaine mourut très pauvre parce qu'il était trop entreprenant.

*Philippe-Pierre Pilliamet*

---

Né en 1720, il était fils de Jean Pilliamet et de Thérèse Thoret, de Saint-Rioul, ville de Senlis. Son père, dit-on, était d'origine suisse. Pilliamet vint ici comme soldat dans les troupes du détachement de la marine. En 1747, il faisait partie de la garnison de Québec. L'année suivante, il agissait comme sous-secrétaire de M. de la Galissonnière qui finit par l'employer comme son premier secrétaire. Après le dé-

part de M. de la Galissonnière, du Canada, M. Pilliamet entra dans les bureaux de l'administration à Montréal. Le 15 avril 1755, Jean-Victor Varin, faisant fonction d'ordonnateur en l'absence de l'intendant Bigot, donnait une commission de notaire au sieur Pilliamet pour exercer dans l'étendue de la juridiction de Montréal, en remplacement du sieur Adhémar, décédé. M. Pilliamet conserva tout de même sa charge d'employé dans les bureaux à Montréal. L'année suivante, le 16 août 1756, l'intendant Bigot donnait une autre commission à M. Pilliamet pour exercer comme notaire dans toute l'étendue de la juridiction de Montréal. Après la Conquête, M. Pilliamet repassa en France. Le 30 juillet 1762, le président du Conseil de marine informait M. Périchon, qui s'intéressait au sort de M. Pilliamet, que le Roi lui avait accordé une gratification de 300 livres. M. Pilliamet avait épousé, à Montréal, le 3 juillet 1752, Marie-Madeleine Poupart dit Lafleur.

#### *Philippe-Antoine Dautrive*

Fils d'un secrétaire du Roi, M. Dautrive était né à Saint-Martin, diocèse de Langres. Il arriva à Québec le 17 septembre 1747, avec M. de la Galissonnière qui venait remplacer M. de la Jonquière, nommé gouverneur de la Nouvelle-France mais qui avait été pris par les Anglais en se rendant au Canada. Il servit M. de la Galissonnière jusqu'en août 1749. Quelques jours avant le départ de M. de la Galissonnière, il avait épousé, à Québec (25 août 1749), Madeleine-Thérèse de Joncaire, fille de Thomas de Joncaire, lieutenant dans les troupes, et de Marie-Madeleine Le Guay. Son mariage engagea M. Dautrive à se fixer dans la colonie. D'abord commis dans les bureaux du Roi, il remplaça, un peu plus tard, M. de Berey comme commis du trésorier de la marine à Montréal. En 1758, M. Dautrive s'embarqua pour la France, sans même avoir obtenu un congé du ministre. Celui-ci soupçonna quelque chose de louche dans sa comptabilité, et, dans sa lettre du 10 janvier 1759, à l'intendant Bigot, il ordonnait d'examiner ses comptes avec le plus grand soin. En 1763, M. Dautrive fut un des accusés devant le

Châtelet de Paris. Il ne se présenta pas à la Cour puisque le jugement dans son cas fut qu'il serait plus amplement informé avant de prononcer la contumace, contre lui. En 1771, le chancelier de France songea à nommer M. Dautrive conseiller au Conseil Supérieur de Blois. Il fut fortement recommandé à cette charge par le président du Conseil de Marine. Il ne fut pas nommé, toutefois, puisque à la fin de la même année, il demandait l'augmentation de sa pension. M. Dautrive décéda avant 1783.

*André Grasset de Saint-Sauveur*

---

Originaire de Montpellier, paroisse Saint-Pierre, André Grasset de Saint-Sauveur arriva ici comme secrétaire du gouverneur de la Jonquière en août 1749. Après la mort de M. de la Jonquière, arrivée à Québec le 17 mars 1752, nous ignorons ce que devint son secrétaire. Peut-être servit-il M. Duquesne, successeur de M. de la Jonquière, en la même qualité? En tout cas, il entra au service de M. de Vaudreuil, comme secrétaire, dès son arrivée de la Louisiane. Montcalm dit quelque part que M. de Vaudreuil ne faisait ni ne dictait aucune lettre, M. de Saint-Sauveur était donc un secrétaire précieux pour lui. M. de la Jonquière avait proposé M. de Saint-Sauveur, qui était avocat, comme conseiller au Conseil Supérieur. Il fut agréé le 1er mai 1750, mais ne prit jamais son siège. M. de Vaudreuil demanda pour lui la place d'inspecteur des magasins. Cette proposition resta sans réponse. En avril 1765, M. de Saint-Sauveur se constituait prisonnier à la Bastille. Il avait été mis en accusation comme Bigot et ses compères. Il fut mis hors de cour. Le *Mémoire du Canada* porte de sérieuses accusations contre M. de Saint-Sauveur. Montcalm, dans plusieurs de ses lettres, accuse également le secrétaire de M. de Vaudreuil de concussions et de vols. M. de Saint-Sauveur décéda à Paris, en 1794, Il fut le père du bienheureux Grasset et de l'écrivain Jacques Grasset de Saint-Sauveur, tous deux nés à Montréal.

*Le sieur Meret*

---

Un ordre daté du 24 avril 1754 du gouverneur Duquesne à l'enseigne de Saint-Vincent pour aller prendre le commandement du poste de Camasestigzia (sic), est contresigné par le sieur Meret. (B. XXXV, p. 201). Nous ne connaissons absolument rien du secrétaire Meret à part cette pièce du 24 avril 1754.

LES SECRÉTAIRES DES INTENDANTS

---

*Jean-Baptiste Patoulet*

---

Jean-Baptiste Patoulet vint ici en qualité de secrétaire de l'intendant Talon, en 1665. M. Talon, qui avait beaucoup de confiance en son secrétaire, l'envoya en France en 1667. Il revint au Canada en 1669. A l'automne de 1670, il retourna en France, encore chargé de mission par M. Talon. Le ministre Colbert l'envoya alors en Acadie avec le titre de commissaire de la marine, au printemps de 1671. Il ne revint à Québec que dans l'été de la même année. M. Patoulet retourna en France avec M. Talon en 1672. M. Talon écrivait au ministre le 9 mars 1673: "M. Patoulet, ci-devant mon secrétaire, me témoigne grande disposition à passer en Canada avec sa famille pour s'y habituer et pour y travailler sur vos ordres à l'augmentation de la colonie; si vous lui confiez la direction des affaires du Roi, j'ai de lui un mémoire par lequel il me marque ce à quoi il s'engagerait que je juge fort utile et fort convenable à votre dessein, qui soulagera même les dépenses du Roi, ce que je recherche en toutes choses. Je suis persuadé que s'il se sert avantageusement, ainsi qu'il y a lieu de l'espérer, de toutes ses lumières et de la connaissance qu'il a acquise des différents génies et tempéraments des habitants de Canada et de la disposition du pays, il vous soulagera beaucoup et servira utilement". Cette proposition de M. Talon en faveur de son ancien secrétaire demeura sans réponse. En 1677, M. Patoulet était contrôleur de la marine à Rochefort. L'année suivante, il devint commissaire de la marine à Brest. En 1679, M. Patoulet fut envoyé intendant aux Antilles.

*Philippe Varnier*

---

Philippe Varnier fut le principal secrétaire de l'intendant Talon pendant tout le temps de sa seconde administration. Le gouverneur et l'intendant de la Nouvelle-France étaient très souvent demandés comme parrains. Le gouverneur de Frontenac, à lui seul fut parrain trente-trois fois pendant ses quinze années de séjour à Québec. Talon, pendant sa seconde administration, se déchargea très souvent de cette besogne ennuyeuse sur son secrétaire Varnier. Les registres de Québec nous apprennent que Philippe Varnier fut parrain les 24 décembre 1670, 23 février 1671, 25 mars 1671, 31 mars 1671, 5 juin 1671, 7 septembre 1671, 6 mars 1672, 15 novembre 1672 et 31 juillet 1673. Ce dernier baptême nous prouve que Varnier ne retourna pas en France avec M. Talon. Celui-ci, en effet, partit pour la France en 1672. Varnier dût retourner en France à l'automne de 1673. Il n'est mentionné dans aucun document après le 31 juillet 1673.

*Jacques Boucherat*

---

Boucherat fut un des secrétaires de l'intendant de Bouteroue. On dirait qu'il avait fait le pari de ne laisser aucune trace de son passage dans la Nouvelle-France. Heureusement, il fut témoin à un mariage à Québec le 5 octobre 1667, ce qui nous a permis de connaître son prénom. L'acte de mariage de Thomas Rousseau à Madeleine Olivier, au registre de Québec le 5 octobre 1667, le nomme Jacques Boucherat.

*Pierre Chevalier*

---

L'intendant Duchesneau, nommé le 5 juin 1675, arriva à Québec en septembre de la même année. Il ne semble pas que Pierre Chevalier ait agi tout de suite comme secrétaire de M. Duchesneau. Toutes les ordonnances de M. Duchesneau des années 1671 et 1676 qui ont été conservées sont contresignées par M. Richer. La première ordonnance contresignée par M. Chevalier est en date du 2 octobre 1677. M. Duchesneau fut rappelé en septembre 1682. Son ancien

secrétaire, M. Chevalier, resta dans le pays. Il devint contrôleur pour les Messieurs de la Compagnie. Il était encore à Québec en 1688. En effet, le 24 septembre 1688, sa femme était inhumée dans la cathédrale de Québec et l'acte de sépulture le qualifie de contrôleur pour Messieurs de la Compagnie. Un acte de baptême à Québec le 7 juillet 1678 le nomme Pierre Le Chevalier mais il signe toujours Chevalier.

*Denis Riverin*

---

Né à Tours, paroisse de Saint-Saturnin, vers 1650, Denis Riverin était le fils de Pierre Riverin, marchand bourgeois, et de Marguerite Mahyet. M. Riverin vint ici, en 1675, avec l'intendant Duchesneau qui l'avait choisi comme son secrétaire à la demande de Colbert. Trois ans plus tard, en 1678, M. Riverin fut envoyé en France pour rendre compte au ministre Colbert de l'état du pays. Un an plus tard, il revenait au pays comme agent des fermiers de la traite du bail d'Oudiette. Il commença alors la traite et la pêche des morues sur une grande échelle. Le 24 mars 1698, M. Riverin était nommé conseiller au Conseil Souverain, en remplacement de M. Damours de Freneuse, décédé. Il fut installé dans sa charge le 6 octobre 1698. Quatre ans plus tard, en 1702, M. Riverin était délégué en France pour surveiller les intérêts des habitants au sujet du commerce du castor. Il ne devait pas revenir au pays. Le 17 janvier 1710, il était cependant nommé lieutenant-général de la Prévôté de Québec. Il n'accepta cette charge que pour en retirer les émoluments. En effet, quelques semaines plus tard, le 5 mai 1710, M. Dupuy de Lisle était choisi pour remplir la charge de lieutenant-général en l'absence de M. Riverin. M. Riverin pendant sa délégation en France, soumit un grand nombre de mémoires au ministre. Il mourut en France au cours de l'année 1717. Le Père Charlevoix, dans son *Histoire de la Nouvelle-France*, fait de grands éloges de M. Riverin.

*Le sieur Richer*

---

Le sieur Richer arriva ici en même temps que l'intendant Duchesneau, qui l'avait choisi comme son secrétaire, en

septembre 1675. M. Richer contresigne les ordonnances de M. Duchesneau en 1675, en 1676 et partie de celles de 1677. Que devint-il ensuite ? Il ne semble pas être resté dans le pays. Du moins, nous ne relevons ses traces ni dans les actes de nos notaires ni dans les registres de l'état-civil.

*Nicolas Langlumé*

---

En janvier 1685, François Poisset de la Couche, marchand à Québec, demandait à l'intendant de Meulles d'accorder à son gendre, Jean de Faye, un congé de traite pour lui aider à payer ses dettes. M. de Meulles consentit à donner trois congés au sieur de Faye mais à la condition qu'il paierait sept cents livres à chacun de ses deux secrétaires, Alexandre Peuvret de Gaudarville et Nicolas Langlumé. Il voulait ainsi les récompenser "parce que n'ayant aucuns gages de la cour ils servaient le pays avec affection et promptitude n'ayant jamais pris d'argent pour toutes les expéditions qu'ils faisaient tous les jours". Dans sa lettre du 4 novembre 1683, l'intendant de Meulles disait au ministre: "J'envoie un de mes secrétaires en France pour vous en représenter la nécessité (la construction d'un palais d'intendance), et au cas que le Roi y consente, pour retenir des ouvriers et faire apporter ici tout ce qui peut considérablement épargner". Ce secrétaire envoyé en France par M. de Meulles était Nicolas Langlumé. Il revint au pays au printemps de 1685, juste pour recevoir sa part des sept cents livres exigées du sieur de Faye. Il ne put jouir longtemps de cette somme puisqu'il décéda en décembre 1685. M. de Faye ne profita pas plus des trois congés obtenus. Il se noya dans le Saint-Laurent moins d'un an plus tard, le 19 août 1686.

*Alexandre Peuvret de Gaudarville*

---

Né à Québec le 6 octobre 1664, il était le fils de Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu, qui fut le premier greffier du Conseil Souverain. Alexandre Peuvret emprunta son nom de Gaudarville à la seigneurie de Gaudarville qui avait été donnée à sa mère par son premier mari, Louis de Lauzon. A son arrivée à Québec en 1682, l'intendant de Meulles em-

ploya le jeune Peuvret comme second secrétaire. Après le départ de M. de Meulles (1686), il travailla avec son père au greffe du Conseil Souverain. En 1692, MM. de Frontenac et Bochart Champigny demandaient au ministre d'accorder à Alexandre Peuvret la survivance de la charge de greffier du Conseil Souverain. Le ministre se rendit à cette demande et les lettres de survivance furent signées par le Roi le 1er mars 1693. M. Peuvret père décéda le 23 mai 1697 et son fils lui succéda aussitôt dans sa charge en vertu des lettres obtenues quatre ans plus tôt. Alexandre Peuvret de Gaudarville décéda à Québec le 30 décembre 1702.

*Pierre André de Leigne*

---

Né vers 1663, M. André de Leigne accompagna l'intendant Bochart Champigny au Canada en qualité de secrétaire (1686). Vers 1702, il repassa en France avec sa femme, Claudine Fredin, et ses quatre enfants. Il acheta là-bas une charge de commissaire de la marine. Mais lassé de voir les misères de la France et le trouble où l'on y vit, il regretta la tranquillité du Canada, "ce qui l'obligea de penser à y revenir pour y faire son salut paisiblement". Il obtint du Roi la charge de lieutenant-général de la Prévôté de Québec. Ses lettres de nomination sont en date du 13 avril 1717, mais il ne fut installé en sa charge que l'année suivante. En 1720, MM. de Vaudreuil et Bégon écrivaient au Conseil de régence: "Nous faisons nos très humbles remerciements de la gratification de neuf cents livres qui a été accordée au sieur Saint-André (André de Leigne), lieutenant-général de la Prévôté de Québec, qui s'acquitte fort bien des fonctions de son emploi." M. de Leigne fut l'un de nos meilleurs magistrats sous le régime français. Il se démit de sa charge en 1744 et décéda aux Trois-Rivières le 7 mars 1748.

*Jean Fredin*

---

Jean Fredin arriva ici en même temps que l'intendant Bochart Champigny à l'été de 1686. Celui-ci l'avait choisi comme un de ses secrétaires. M. Fredin se lia d'amitié avec François Charon de la Barre, fondateur de la communauté

des Frères Hospitaliers de Saint-Joseph de la Croix, plus connue sous le nom de communauté des Frères Charons. L'objet de cette oeuvre fut d'abord d'ouvrir un hôpital ou hospice à Montréal pour recevoir les vieillards et les enfants indigents. Plus tard, les Frères Charons se livrèrent à l'enseignement dans les campagnes. M. Fredin fut un des principaux bienfaiteurs de la fondation de M. Charon de la Barre. En fit-il partie comme Frère ? Ce n'est pas probable, car nous voyons M. Fredin agir comme secrétaire de M. Bochart Champigny jusqu'au départ de l'intendant pour la France, dans l'automne de 1702. Tout nous porte à croire même que M. Fredin retourna en France avec M. Bochart Champigny. M. Fredin, à en juger par ses rapports avec les Frères Hospitaliers de Montréal, devait être un homme d'église. Ce qui n'empêche pas que le 29 avril 1693 le ministre écrivait à M. Bochart Champigny qu'il avait appris que son secrétaire, M. Fredin, faisait commerce de marchandises de même nature que celles qu'on achetait pour le service du Roi. Il lui ordonnait de faire cesser cet abus au plus vite.

*Alexandre-Léonard Tréhard*

---

C'est dans un acte de baptême de Montréal, à la date du 14 juin 1704, que nous trouvons les prénoms de M. Tréhard, secrétaire de l'intendant de Beauharnois. Il se nommait Alexandre-Léonard Tréhard. Nous ne savons rien de plus sur lui.

*François Clairambault D'Aigremont*

---

Nommé, le 1er juin 1701, commissaire ordinaire de la marine en la Nouvelle-France, M. D'Aigremont vint immédiatement prendre possession de sa charge. En 1702, la charge de commissaire de la marine était transformée. Le salaire était portée à 2,000 livres mais le titulaire devait la payer 30,000 livres. M. D'Aigremont n'ayant pas le moyen d'acheter sa charge dût y renoncer. Le ministre, pour le consoler, lui offrit, le 20 juin 1703, la charge de secrétaire de l'intendant de Beauharnois, tout en lui faisant espérer pour plus tard une subdélégation. M. D'Aigremont agit donc

comme secrétaire de M. de Beauharnois puis de son successeur, M. Raudot père. En 1712, M. Bégon devenait à son tour intendant de la Nouvelle-France. Le 19 octobre 1712, il le nommait pour faire fonction de contrôleur de la marine. Puis, en 1717, avec l'aide du gouverneur de Vaudreuil, il réussissait à faire réinstaller M. D'Aigremont dans son ancienne charge de commissaire ordinaire de la marine. En 1728, au départ de l'intendant Dupuy, M. D'Aigremont fut appelé à Québec pour diriger l'intendance jusqu'à la nomination du successeur de M. Dupuy. Il décéda à Québec, deux mois plus tard, le 1er décembre 1728. Son désintéressement avait été si grand pendant sa vie, qu'il ne laissa pas même de quoi se faire enterrer.

*Jacques-Urbain Robert de la Morandière*

---

Jacques-Urbain Robert de la Morandière, originaire de Saint-Etienne d'Estrechy, évêché de Sens, en Champagne, dût passer dans la Nouvelle-France, en 1690, en même temps que son frère Etienne qui devint, deux ans plus tard, garde-magasin à Montréal. Il fut d'abord employé comme écrivain du Roi à Montréal, puis il devint second secrétaire de l'intendant Raudot. Le 10 novembre 1707, M. Raudot écrivait au ministre que son fils lui servait de secrétaire et qu'il employait aussi le jeune Robert de la Morandière pour lui aider : "Nous avons pris, seulement auprès de nous pour ce qu'il ne peut faire, le sieur de la Morandière, frère de M. Robert, garde-magasin de Montréal, qui est un fort honnête homme très capable d'autres emplois, mais qui n'a pas encore toute la capacité qui lui serait nécessaire pour celui-ci ne l'ayant fait que depuis le départ de Barrassy, et ainsi il n'est pas encore en état de nous soulager l'un et l'autre dans bien des choses, lesquelles naturellement pourraient rouler sur son compte; nous lui donnons notre table et nous lui faisons payer six cents livres par le trésorier". M. Robert de la Morandière décéda à Montréal le 18 mars 1710. Il ne s'était pas marié.

*Le sieur Barassy*

---

Le sieur Barassy fut le secrétaire de M. Raudot fils. Abusant de sa position, Barassy, probablement en besoin d'argent, falsifia un passeport du Roi, ce qui était une offense très grave. Mis au fait de cette faute, le ministre écrivait à l'intendant Raudot, le 23 juin 1706: "Je vous envoie aussi un décret de cette juridiction (Table de marbre) pour faire arrêter le sr Barassis, accusé de falsification et altération de passeport du Roi. Il est nécessaire que vous fassiez exécuter ce décret. Je vous envoie aussi une commission pour le faire interroger et un mémoire des faits sur lesquels il doit l'être, mais comme il a été auprès de vous, peut-être jugerez-vous à propos de remplir la commission du nom d'un autre juge: vous prendrez la peine d'envoyer son interrogatoire par le vaisseau qui passe en France". Nous voyons par la lettre de M. Raudot fils au ministre du 3 novembre 1706 que, suivant ses ordres, Barassy fut arrêté et envoyé à M. Bégon, à Rochefort. M. Bégon devait le diriger sur Paris. Aucune des pièces de l'enquête faite sur le compte du secrétaire Barassy n'a été conservée.

*François Foucher*

---

François Foucher, né en 1699, au marquisat de Maillebois, diocèse de Chartres, était le fils de Jacques Foucher, conseiller du Roi et receveur du grenier à sel de Brizolle, et de Charlotte-Elisabeth Goubert. Dès 1723, il était secrétaire de l'intendant Bégon. L'année suivante, en 1724, son contrat de mariage le désigne comme écrivain du Roi au bureau de Mgr l'intendant. Celui-ci devait avoir une certaine considération pour le jeune Foucher puisqu'il habitait avec lui au palais de l'Intendance. Le 29 avril 1727, M. Foucher recevait des lettres de provisions pour remplir l'office de procureur du Roi de la juridiction de Montréal. Il fut reçu en son office par le Conseil Supérieur le 15 septembre 1727, mais il n'alla résider à Montréal que dans les premiers mois de 1728. MM. de Beauharnois et Hocquart disaient de M. Foucher, dans leur rapport au ministre du 27 octobre 1732: "Agé de trente ans, médiocre sujet, remplit assez bien son office; de-

viendra un fort bon sujet s'il continue à s'appliquer." En secondes noces, M. Foucher épousa une des filles de M. Augustin Le Gardeur de Courtemanche, qui fut commandant pour le Roi à la côte du Labrador. Ce mariage lui donna des intérêts dans les postes de pêche du Labrador, et un de ses fils prit le nom de Foucher de Labrador. Le 8 janvier 1759, le président du Conseil de marine écrivait à MM. de Vaudreuil et Bigot que le sieur de l'Isle pourrait faire les fonctions de procureur du Roi à Montréal à la place du sieur Foucher, alors en France, et qui ne devait pas retourner au Canada.

### *Jacques Barbel*

---

Jacques Barbel était né au Hâvre-de-Grâce en 1670 et passa dans la Nouvelle-France vers la fin du dix-septième siècle. En 1700, il avait été nommé notaire royal pour l'île de Montréal à la place de Bénigne Basset, mais, en 1703, il remplaça le notaire Lepailleur à Québec. Il lui succéda aussi comme juge sénéchal de la seigneurie de Lauzon. En 1712, il remplaçait également Etienne Jacob comme juge bailli de la seigneurie de Beaupré. A ses fonctions de notaire et de juge seigneurial, M. Barbel ajouta pendant quelques années celles de secrétaire de l'intendant Bégon. Le 31 août 1725, jour de la mort du greffier René Hubert, l'intendant Bégon avait donné une commission à M. Barbel pour faire les fonctions de greffier de la Prévôté de Québec "sous le bon plaisir du Roi". M. Barbel exerça les fonctions de greffier de la Prévôté jusqu'à l'installation de M. Boisseau nommé à cette charge le 23 avril 1726. M. Barbel décéda à Québec le 29 juillet 1740. Il avait acheté, en 1716, l'arrière-fief d'Argentenay, sur l'île d'Orléans. Cette acquisition, trop forte pour ses moyens, lui occasionna bien des ennuis. L'arrière-fief d'Argentenay fut vendu par autorité de justice peu après sa mort.

### *Charles Seurrat*

---

Charles Seurrat venu de France comme secrétaire de l'intendant Bégon logeait avec lui au Palais de l'Intendance.

Dans la nuit du 5 janvier 1713, le feu se déclarait à l'Intendance. Les flammes se propagèrent tellement vite que M. Bégon et sa femme eurent peine à se sauver. Deux des femmes de chambre de madame Bégon périrent dans le brasier. Le valet de chambre de l'intendant, en voulant sauver une partie de la garde-robe de son maître périt lui aussi dans les flammes. Le secrétaire Seurrat se sauva nu pieds et se gela si horriblement qu'il mourut deux jours plus tard. Dans sa lettre au ministre du 17 février 1713, M. D'Aigremont écrivait: "Il faisait un si horrible froid que M. et Mme Bégon auraient infailliblement gelé avant que d'y arriver (à la maison du sieur Lajoie), si, par bonheur, ils n'avaient eu le vent arrière. Trois de leurs domestiques ont été étouffés et consumés dans les flammes; le sieur Seurrat, secrétaire de M. Bégon, ayant voulu passer par le jardin par une porte de dégagement qui y donne, eut la moitié du corps gelé avant qu'il fut arrivé à la première maison, dont il est mort".

*Jacques Jamin*

---

A Notre-Dame de Québec, à la date du 7 juillet 1714, on lit l'acte de sépulture suivant: "Le 7e juillet 1714 a été inhumé dans l'Eglise paroissiale et Cathédrale de cette ville Le Sr Jacques Jamin écrivain de Roy et secrétaire de Mr l'intendant mort le iour précédent après avoir reçu les sacrements de l'Eglise pree des Srs Jorian et Marchand Ecclésiastiques par moy soussigné prêtre curé et grand pénitencier de Québec — Thiboult". Nous n'avons pas autre chose sur ce secrétaire de l'intendant Bégon.

*Nicolas-Gaspard Boucault*

---

Nicolas-Gaspard Boucault vint ici en qualité de secrétaire de l'intendant Bégon. C'est lui qui servit de secrétaire au procureur-général Collet dans sa tournée à travers la colonie, en 1721, pour la fixation et la limitation des districts de paroisses. En 1726, M. Bégon retournait en France. M. Boucault le suivit quelques semaines plus tard pour demander la charge de procureur du Roi à la Prévôté de Québec, vacante par la démission de M. Hamard de la Borde. Il reçut

sa nomination le 20 avril 1728. Il fut également nommé procureur du Roi à l'Amirauté de Québec (18 mai 1728). Il revint à Québec à la fin de septembre et fit enregistrer ses deux commissions le 4 octobre 1728. L'année suivante, le 30 novembre, l'intendant Hocquart choisissait M. Boucault comme son délégué dans tout le gouvernement de Québec. Le 27 mars 1736, M. Boucault remplaçait M. Couillard de Lespinay comme lieutenant particulier de la Prévôté. Il lui succéda aussi comme lieutenant-général (1er avril 1736). A l'automne de 1747, M. Boucault retournait en France. Il ne résigna cependant sa charge de lieutenant-général de la Prévôté qu'en 1750 et celle de lieutenant particulier qu'en 1757. Il mourut en France peu après 1763. Nous avons de M. Boucault un intéressant *Etat présent du Canada* qui a été publié en 1921.

#### *Le sieur de Mousseau*

---

Voici un secrétaire qui ne fit pas un long séjour au Canada. Quelques semaines à peine. Le 24 juillet 1724, M. Edmé-Nicolas Robert, nommé le 22 février précédent intendant du Canada, s'embarquait à La Rochelle, sur le *Chameau*, pour venir prendre son poste. Il amenait sa femme, Marie-Anne Picard de Mauny, son fils unique, Edmé-Antoine, âgé de onze ans, son secrétaire, le sieur de Mousseau, et plusieurs domestiques. Indisposé depuis quelques jours, M. Robert, à peine embarqué, devint sérieusement malade et le soir même du départ du *Chameau* il expirait. Il fut jeté à la mer le lendemain. Le vaisseau était encore en vue des côtes de France mais il continua tout de même son voyage. Le *Chameau* arriva à Québec dans les premiers jours d'octobre. La veuve Robert eut les sympathies de toute la population de Québec dans sa terrible épreuve. Elle se rembarqua sur le *Chameau* avec son jeune fils et le sieur de Mousseau. Ce vaisseau partit de Québec dans la première semaine de novembre.

#### *Thomas-Jacques Taschereau*

---

Thomas-Jacques Taschereau, sieur de Sapaillé, était né à Tours le 26 août 1680. Il arriva ici à la fin d'août 1726

avec l'intendant Dupuy dont il était le secrétaire. On connaît l'histoire de M. Dupuy. Il fut rappelé deux ans plus tard. Son secrétaire resta ici. Nous ignorons ce qu'il fit de 1728 à 1732. On lui offrit en 1732 la charge de trésorier des troupes qui était vacante. M. Taschereau accepta cette charge avec un peu d'hésitation car sur ses 2000 livres d'appointement il était obligé de payer un commis à Québec et un autre à Montréal. Trois ans plus tard, en 1735, M. Taschereau était nommé membre du Conseil Supérieur. En 1737, M. Taschereau entra dans une société qui avait entrepris d'exploiter les forges Saint-Maurice. Il décéda à Québec le 25 septembre 1749. M. Taschereau avait eu la concession, en 1736, de la seigneurie Taschereau ou Sainte-Marie de la Beauce qui est encore en la possession d'un Taschereau. Il fut le premier ancêtre canadien de cette remarquable famille Taschereau qui a fourni un cardinal à l'église canadienne, un premier ministre à la province de Québec, un juge en chef et un juge puiné à la Cour Suprême du Canada, un juge en chef à la province de Québec et six juges à la Cour Supérieure de la même province.

*Michel Bénard*

---

Originaire de Paris, M. Bénard passa dans la Nouvelle-France vers 1730 et eut d'abord un emploi dans les bureaux de l'Intendance. En 1738, l'intendant Hocquart, remarquant son intelligence et son ardeur au travail, le choisit comme son premier secrétaire. Après le départ de M. Hocquart, M. Bénard devint contrôleur du Domaine du Roi. Il garda cette charge pendant plusieurs années. Le 24 décembre 1753, le gouverneur Duquesne et l'intendant Bigot nommaient M. Bénard conseiller assesseur au Conseil Supérieur, et le 24 avril 1757, il remplaçait son beau-père, M. Nicolas Lanoullier, comme conseiller effectif. Il fut installé le 3 juillet 1758. M. Bénard ne fit donc pas partie du Conseil Supérieur pendant un long terme puisque la dernière séance de ce corps important eut lieu le 28 avril 1760. M. Bénard retourna en France après la Conquête, avec sa femme et son fils. Nous perdons ses traces à partir de la fin de 1760.

*Louis-Frédéric Bricault de Valmur*

---

Louis-Frédéric Bricault de Valmur servit de secrétaire à l'intendant Hocquart de 1731 à 1738. Peut-être était-il venu au pays avec l'intendant qui semblait avoir beaucoup d'affection pour lui. Dès le 15 octobre 1731, M. Hocquart demandait au ministre de donner un emploi permanent à son secrétaire dans les bureaux du Roi. M. Bricault de Valmur fut employé au bureau de l'Intendance tout en conservant son emploi de secrétaire. En 1737, M. Louet, écrivain du Roi, employé au bureau de l'intendance à Québec, ayant été frappé de paralysie, fut forcé de demander sa retraite. Le 10 octobre 1737, M. Hocquart demandait au ministre la mise à la demi-solde du sieur Louet et lui suggérait de le remplacer comme écrivain du Roi par M. Bricault de Valmur, son secrétaire depuis 1731. Le 14 avril 1738, le ministre informait M. Hocquart qu'il accordait une pension de 400 livres à M. Louet et qu'il donnait sa place à M. Bricault de Valmur avec le brevet d'écrivain du Roi. Malheureusement, celui-ci était mort à Québec le 28 juin 1738, avant d'apprendre l'heureuse nouvelle. M. Bricault de Valmur avait été, en 1733, de la société formée pour exploiter les forges de Saint-Maurice.

*Joseph Brassard Deschenaux*

---

Né à Québec le 2 août 1722, d'une famille très pauvre, il entra fort jeune au bureau du secrétaire de l'intendant Hocquart, qui l'employa comme un de ses secrétaires à partir de 1743. Lorsque M. Bigot arriva à Québec en 1748, il prit M. Deschenaux sous sa protection et le choisit comme son premier secrétaire. M. Deschenaux profita "admirablement" des bonnes dispositions de l'intendant pour lui et il s'enrichit en peu de temps. L'auteur des *Mémoires sur les affaires du Canada* dit de Deschenaux: "Cet homme était vain, ambitieux, insupportable par ses hauteurs, et surtout avait une envie si demesurée d'amasser de grands biens, que son proverbe ordinaire était de dire "qu'il en prendrait jusque sur les autels". En 1763, on fit le procès, en France, aux auteurs des monopoles, abus, prévarications, etc., qui avaient

été commis en Canada; M. Deschenaux avait cru prudent pour sa personne de rester en Canada. Le 10 décembre 1763, il était condamné par contumace à être banni pour cinq ans de Paris, à 30 livres d'amende et à 300,000 livres de restitution. Cette condamnation ne le déranger pas fort puisque le gouvernement français n'avait pas le droit de l'envoyer chercher ici, ni de saisir ses biens. M. Deschenaux décéda à Québec le 18 septembre 1793.

LE SECRÉTAIRE DE M. DE TRACY

—  
*Octave Zapaglia de Rissan*  
—

Il était originaire de Mantoue, en Italie, et vint dans la Nouvelle-France, en qualité de secrétaire de M. de Tracy. Il vécut à Québec de 1665 à 1668. Dans sa lettre au ministre du 12 novembre 1666, M. Talon, ami intime de M. de Rissan, demandait de retourner en France et suggérait le secrétaire de M. de Tracy comme son successeur. "Si vous me faites la grâce de m'envoyer mon congé, disait-il, et que vous vouliez entretenir une personne de la part du Roi qui soit seulement chargée de la police et des finances..... souffrez que je vous propose M. de Rissan pour ces deux chefs pour lesquels je lui trouve tout le talent nécessaire outre que je lui crois un bon fond de probité". Colbert goûta la proposition de M. Talon et le pria de lui faire envoyer un mémoire sur le Canada écrit par M. de Rissan. Il voulait le juger sur ce mémoire avant de le nommer. Celui-ci montra tant d'animosité dans son mémoire contre Mgr Laval et les Pères Jésuites que le Roi refusa de le nommer à l'intendance du Canada. Il retourna donc en France avec son petit bonheur. M. de Rissan avait épousé à Québec le 17 septembre 1668, Anne Duplessis, fille de Guillaume Duplessis et de Etiennette Després.

DEUX SECRÉTAIRES DE MONTCALM

—  
*Pierre Marcel*  
—

Les renseignements sont assez maigres sur Pierre Marcel, secrétaire de Montcalm. Nous savons qu'il arriva ici

en même temps que son maître, en mai 1756. Il dû retourner en France à l'automne de 1759. Dans une lettre qu'il écrivait à sa mère, la marquise de Saint-Véran, le 9 mars 1756, quelques jours avant de s'embarquer pour la Nouvelle-France, Montcalm lui faisait connaître sa future *maison*: "Ma maison, disait-il, sera composée de trois aides de camp: M. de Bougainville, M. de la Roche-Beaucourt, lieutenant au régiment de cavalerie de Montcalm, le sieur Marcel, aide de camp de peine et du secrétariat, c'est un sergent qui devient officier; un cuisinier, un aide, un demi-valet de chambre: Grison, Joseph; Dejean, premier laquais, deux autres hommes de livrée; un secrétaire, chirurgien, point; j'en amène de premier ordre, avec des garçons chirurgiens que le roi envoie". En effet, Pierre Marcel devint lieutenant réformé à la suite du régiment de la Reine. Il suivit Montcalm jusqu'à sa mort. Il écrivait au chevalier de Lévis, le 14 septembre 1759: "C'est avec un cœur pénétré de la plus vive douleur que j'ai l'honneur de vous donner avis de la perte que nous venons de faire de M. le marquis de Montcalm, ce matin, à cinq heures. Je ne l'ai pas quitté un moment jusqu'à sa mort, et je crois que c'était ce que je pouvais faire de mieux, surtout après en avoir eu la permission de lui....." Nous ignorons ce que devint Marcel après son retour en France.

*François Estève*

---

Pierre Marcel était le troisième aide de camp en même temps que le chef du secrétariat de Montcalm. Il avait un secrétaire en titre qui, lui, n'était pas militaire. Il se nommait François Estève, et était de Notre-Dame des Tables, diocèse de Montpellier. Estève fit la traversée dans le même navire qui amena Montcalm. Il se maria, à Montréal, le 18 avril 1757, à Elisabeth Bissonnet, fille d'un *voyageur*. Deux jours avant le mariage de son secrétaire, Montcalm écrivait à sa mère: "Estève, mon secrétaire, se marie. Beau caractère. Bon autographe, écrivant vite. Je lui procure un emploi et le moyen de faire fortune s'il veut. Il fait un meilleur mariage qui ne lui appartient; malgré cela, je crains qu'il ne le fasse pas comme un autre: fat,

frivole, joueur, glorieux, petit-maitre, dépensier". Quel emploi Montcalm procura-t-il à son secrétaire ? Nous l'ignorons. Le 11 juillet 1757, il écrivait au ministre Moras en faveur de son protégé. Il lui demandait de lui accorder une commission d'écrivain de la marine, et l'informait que Estève était le neveu de M. Estève qui avait été avocat du Clergé. Il semble que François Estève cessa dès 1757 d'agir comme secrétaire de Montcalm. Pierre Marcel agissait à la fois comme troisième aide de camp et secrétaire. Quant à Estève, il resta ici après la Conquête. M. Aegidius Fauteux signale sa présence à Montréal le 11 avril 1763.

P.-G. R.

---

## ADDENDUM

---

### RENÉ-CLAUDE BAROLET

---

M. Jean-Jacques Lefebvre, des Archives Judiciaires de Montréal, a trouvé, dans un acte de l'état-civil de Montréal, à la date du 7 juillet 1714: "Claude Barolet, secrétaire du gouverneur (de Vaudreuil)".

Ce Barolet est le notaire René-Claude Barolet qui exerça sa profession à Québec pendant trente ans et décéda à Charlesbourg le 25 janvier 1761.

M. J.-Edmond Roy a résumé, dans son *Histoire du notariat*, l'acte d'engagement de Barolet comme clerc-notaire au vieux notaire Chambalon (novembre 1710). Barolet, alors âgé de vingt ans, s'engageait pour trois ans à servir fidèlement son patron et à faire toutes choses licites et honnêtes qu'il lui commanderait sans s'absenter ni aller ailleurs sans le consentement de son maître. De son côté, le notaire Chambalon promettait de fournir à son clerc le boire, manger, feu, gîte et luminaire et, en plus, lui donner vingt livres par année.

C'est donc immédiatement son engagement fini que Barolet servit de secrétaire au gouverneur de Vaudreuil.

P.-G. R.

## COIN DE TERRE HISTORIQUE

---

Naguère, il fut question de poser une plaque commémorative, à l'endroit connu autrefois, sous le nom de la " Tannerie des Bélair ", afin de rappeler au public que Mgr Plessis, un des glorieux fils de Montréal, avait vécu dans cette localité.

Pour une raison ou pour une autre, le projet fut délaissé et, comme il pourra être repris plus tard, nous croyons devoir signaler que celui dont on voulait honorer la mémoire nous paraît être né et avoir grandi ailleurs que dans le nord de la métropole canadienne.

### *La famille de Mgr Plessis*

Joseph-Amable Plessis-Bélair, forgeron demeurant au faubourg Saint-Laurent, épousa, en 1752, M.-Louise Ménard, dont il eut plusieurs enfants, entre autres, Joseph-Octave, baptisé à Notre-Dame, le 3 mars 1763, et qui devait un jour occuper un siège épiscopal.

En 1765, le forgeron Plessis-Bélair achetait de la famille Barsalou, l'encoignure nord-ouest de la petite rue S.-Jacques et de la rue S.-Laurent (nommée alors " la côte S.-Lambert " ou " le chemin qui va au rempart ").

Sur l'emplacement acquis, il y avait une maison de pièces sur pièces et des dépendances.

A n'en pas douter, le futur prélat grandit rue S.-Jacques et logea à quelques arpents du collège de Montréal, établi en 1773, au bas de ce qui est maintenant la place Jacques-Cartier.

Rendu en rhétorique, le collégien Plessis " refusa d'aller compléter ses études à Québec ". Ce que voyant, son père l'employa comme aide, dans sa forge, et le futur prélat a dû marteler le fer dans la boutique adjointe à la maison paternelle, mais après quelques semaines de travail manuel, le jeune Octave accepta de continuer son cours. Ce qu'il fit avec ardeur et bonheur, car il avait du talent et une grande facilité.

En 1780, Octave Plessis recevait la tonsure " et comme six ans devaient s'écouler avant qu'il ne put être admis à la prêtrise, Mgr Briand chargea le nouvel ecclésiastique des classes de belles-lettres et de rhétorique au collège de Montréal " (Ferland, Mgr P., p. 21).

Prêtre en 1786 ; curé en 1792 ; évêque coadjuteur en 1801, puis titulaire en 1807, il mourut à Québec en 1825.

Non seulement Mgr Plessis a vécu une partie de sa jeunesse sur la propriété dont nous parlons, c'est aussi ce bien-fonds même qui permit à ses parents de constituer à leur fils (à titre clérical) une rente viagère de 150 livres ou shillings.

Devenu veuf, le sieur Plessis-Bélair disposa du morceau de terre où il avait peiné pendant près d'un tiers de siècle, mais l'aspect de l'immeuble différait de celui de 1765. L'artisan passé bourgeois avait remplacé l'ancienne maison de bois par une demeure en pierre.

#### *Le juge Arthur Davidson*

Montréal s'accroît. Autant que possible on cherche à se loger rue Notre-Dame, rue S.-Jacques et dans les rues transversales. C'est l'époque où chaque financier, professionnel ou fonctionnaire tient à avoir sa demeure à l'intérieur des remparts.

Le 23 avril 1793, le forgeron Plessis-Bélair, " demeurant rue S.-Jacques, près de la porte S.-Laurent ", cédait, à l'avocat Arthur Davidson, son terrain sur lequel il y avait une maison de pierre, pour la somme appréciable de 10,000 livres " de 20 coppes ".

L'acquéreur payait 7000 livres en monnaie d'or et d'argent. Quant aux trois mille livres restant, elles n'étaient exigibles qu'après la mort de l'abbé Plessis. Jusqu'alors, le nouveau propriétaire paierait audit abbé la rente constituée.

Deux mois après l'achat, l'avocat Davidson chargeait F.-X. Daveluy, maître-maçon, entrepreneur qualifié, d'exhausser la maison acquise d'un " étage en ma-

çonne de pierre grise et de pratiquer dans cet étage, treize croisées ou ouvertures semblables à celles du rez-de-chaussée ”.

Arthur Davidson avait été admis au barreau en 1771 ; il fut nommé juge de la Cour du Banc du Roi en 1800. Marié en premières noces à Jane Fraser et, en secondes, à Eleanor Birnie, il mourut en 1807, laissant plusieurs héritiers. Sa succession fut administrée par sa veuve et par son gendre, l'avocat David Ross.

#### *Le docteur Wolfred Nelson*

Avec l'année 1842, au coin de terre qui fait l'objet de ce relevé, va s'attacher le nom de Wolfred Nelson, certainement l'un des principaux auteurs de l'insurrection de 1837-38.

La biographie de cet homme politique est tellement connue que nous pouvons nous contenter de la résumer.

Né à Montréal le 10 juillet 1791 (non pas 1792, comme on le dit souvent), Wolfred Nelson étudia la médecine à bonne heure, car il n'avait que 21 ans lorsqu'il reçut le grade de chirurgien-major, au début de la guerre de 1812.

En 1819, il épousait mademoiselle Fleurimont de Noyelles.

Établi à S.-Denis-sur-Richelieu, il fut élu député en 1827 et devint chef des “ rebelles ” de sa région en 1837. Comme tel il prit part aux combats de S.-Denis et de S.-Charles.

Fait prisonnier, on l'exila aux Bermudes où il ne séjourna que trois mois. Libéré, il s'établit aux États-Unis, mais revint au Canada vers 1841, car en 1842, il avait loué, de la succession Davidson, l'immeuble de l'encoignure S.-Jacques et S.-Lambert (aujourd'hui S.-Laurent). C'est là qu'il devait clore sa carrière mouvementée.

Au cours des vingt-et-une dernières années de sa vie, Nelson fut président des “ gouverneurs du Collège des médecins et chirurgiens ” (1848) ; inspecteur des

prisons (1852) ; premier maire de Montréal, élu par le suffrage populaire (1854), etc.

Il importe de noter que, le 31 mai 1847, il avait acquis au prix de \$15,000, des héritiers du juge Davidson, la maison et l'emplacement qu'il occupait depuis cinq ans et où il éleva sa famille.

Wolfred Nelson mourut dans sa ville natale le 17 juin 1863, âgé de 71 ans et onze mois, puis il fut inhumé à Sorel dans le cimetière anglais où reposaient plusieurs de ses parents.

Après le décès du patriote Nelson, deux de ses fils médecins se partagèrent la clientèle de leur père. L'un, Alfred, se spécialisa dans le traitement des maladies des yeux et des oreilles ; l'autre se consacra à la médecine générale.

Mais un événement pénible occasionna une mutation de propriété.

Le 28 mars 1868, mourait Josephite-Charlotte Fleurimont de Nouvelles, âgée de 71 ans et veuve du docteur **Wolfred Nelson**.

Les héritiers des époux Nelson, dispersés ici et là, ne tenaient plus à la maison paternelle et, le 1er février 1869, ils vendaient l'immeuble à un nommé William Herring pour le prix considérable de \$32,134.40, soit \$4 le pied pour une partie et \$3 pour l'autre.

Dans les trente ans qui suivent, la propriété des Plessis, Davidson et Nelson perdit beaucoup de son aspect d'antan.

Tant sur la rue S.-Jacques que sur la côte S.-Lambert (ou S.-Laurent), on n'y trouvait que des boutiques d'ouvriers en métaux ainsi qu'un dépôt de charbon et de bois de chauffage.

Finalement en 1898, l'éditeur Trefflé Berthiaume devenait acquéreur de l'encoignure S.-Jacques-S.-Laurent et y installait le quotidien *La Presse*, dont il avait prévu le succès.

E.-Z. Massicotte

---

WILLIAM CUTHBERT (1795-1854)

William Cuthbert qui représenta le comté de Bonaventure à l'Assemblée législative du Canada, du 24 janvier 1848 au 6 novembre 1851, habitait New-Richmond.

Né à Alloway, Écosse, en 1795, il était, croyons-nous, de la même famille que les Cuthbert de Berthier. Il vint s'établir à New-Richmond, vers 1812, ou peut-être un peu avant. Sa soeur Agnès, mariée à Andrew Turner, vint avec son mari et ses enfants en 1812 et ils ne vinrent qu'après William. Celui-ci avait deux frères : Daniel et Robert. Le premier émigra aux États-Unis, et Robert demeurait à Greenock, Écosse, où il était propriétaire de navires.

William entreprit l'exploitation de la forêt, fit le commerce du bois et s'employa à la construction de navires. Il n'en construisit pas moins de quatorze à l'endroit nommé Shipyard Point, à New-Richmond. Le dernier fut baptisé du nom de sa femme, Christiania Montgomery. Celle-ci était la fille de Donald Montgomery, natif de l'Argylshire, Écosse, qui fut durant plus de trente-cinq ans l'un des représentants à l'Assemblée législative de l'Île du Prince-Édouard. Donald (1808-1893), frère de madame Cuthbert, fut successivement député, conseiller législatif, puis membre du Sénat du Canada de 1873 jusqu'à sa mort.

Détail intéressant : Christiania avait seize frères et soeurs. Une belle famille !

Monsieur Cuthbert fut nommé juge de paix le 3 mai 1828 et sa commission fut renouvelée le 31 décembre 1831.

Le premier mai 1829, il fut nommé commissaire pour l'amélioration du chemin entre New-Richmond et Bonaventure, qui longe la rive nord de la Baie des Chaleurs, sur une distance de plus de vingt et un milles.

Ayant entrepris un voyage en Écosse, M. Cuthbert était passé de Greenock, qui possède de grands chantiers de construction de navires, à Liverpool où il débarqua malade, le 13 juillet 1854, souffrant d'un érépipèle à

la figure et au cou. Sur l'avis du docteur David Macrevie, de Liverpool, il fut immédiatement conduit chez son neveu, William Cuthbert, à Rocky Ferry, sur la rive gauche de la Mersey, en face de Liverpool. Le médecin s'adjoignit le docteur William Hamilton, de Rock Ferry, et tous deux lui donnèrent les soins que réclamait son état, mais ils ne purent le sauver. M. Cuthbert décéda le 3 août suivant. Il fut inhumé le 9, dans le cimetière de Greenock. Il était âgé de cinquante-neuf ans.

Madame Cuthbert survécut à son mari pendant de longues années; elle décéda le 3 juillet 1891, âgée de quatre-vingt-dix-huit ans.

Sa fille Anne, épouse du docteur Hastwell Thornton (fils de Richard Thornton, de Bradford, Yorkshire, Angleterre), survécut aussi à son père. Le docteur Thornton mourut à New-Richmond, le 20 juin 1858, à l'âge de trente ans. Deux enfants issus de ce mariage furent : une fille demeurant à Montréal, et le docteur H.-W. Thornton qui mourut des suites de blessures reçues lors de l'incendie de sa résidence à New-Richmond, le 2 janvier 1907 (1).

Francis-J. Audet

---

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE  
AU GOUVERNEUR DE BEAUHARNOIS

---

A Marly, le 28 janvier 1727.

M. Begon m'a remis, Mons<sup>r</sup>, l'état des oyseaux et animaux qu'il vous a remis et dont vous trouverés cy joint copie, il sera nécessaire que vous en fassiez l'envoy icy lorsque le permettra pour estre remis à la Menagerie du Roy à l'exception toutefois du castor qu'il est inutile d'envoyer parce qu'il y en a actuellement trois; vous pourrés aussy vous dispenser d'envoyer la grue et le goeslan à moins que ces oyseaux n'ayent quelque chose de particulier" (1).

---

(1) Archives de la province de Québec.

## LA BIBLIOTHEQUE DE L'INSTITUT CANADIEN

Le Club Canadien a failli hériter de la bibliothèque du fameux Institut Canadien. Les pourparlers et les négociations qui s'engagèrent entre les directeurs des deux institutions et les autorités religieuses à ce sujet offrent un intérêt si captivant qu'il convient d'en faire une courte analyse.

L'Institut Canadien date de 1854. C'était un cercle de propagande littéraire et politique qui mérita la défaveur de l'Église par son attitude frondeuse et anticléricale. Il fut frappé des foudres ecclésiastiques en pleine floraison. Tout ce que la ville et les environs comptaient d'esprits hardis et libres penseurs en faisait partie. Papi-neau, revenu d'exil, en était la figure centrale. On y voyait Antoine Gérin-Lajoie, Doutre, Dessauls, E. Parent, Arthur Buies, Laflamme, Dorion, Wilfrid Laurier, etc. On assistait nombreux aux conférences qui s'y donnaient. Le prince Jérôme Bonaparte, qui visita le Canada en 1858, fut reçu solennellement ; c'était un libre penseur avéré. Il envoya plus tard à l'Institut et à ses membres des livres et des gravures qu'on a su bien conserver.

Les livres de la bibliothèque ne plaisaient guère à Mgr Bourget, évêque de Montréal. Il fulmina des condamnations et des interdits. La plupart des hommes de talent qui fréquentaient l'Institut se soumirent aux volontés de l'Ordinaire et cessèrent toutes relations avec leurs amis d'hier. M. Laurier fut un des premiers à se retirer. L'Institut périclita avec les années et finit par fermer boutique.

Mais que faire des livres qu'on amassait avec amour depuis longtemps ? Ces bouquins, qui formaient une collection considérable, laissaient généralement à désirer au point de vue doctrinal. Plusieurs étaient à l'Index et considérés immoraux. Ils étaient sous le coup de l'interdiction épiscopale. Tout de même, les esprits les plus éclairés du Club Canadien, qui comprenaient la valeur intrinsèque de cette bibliothèque, jetaient sur elle des regards de convoitise.

M. Alfred Brunet, qui appartenait à l'Institut, et qui avait été président du Club Canadien, fit-il les premières tentatives d'acquisition? C'est fort probable. Quoiqu'il en soit, c'est sous l'administration du Dr Georges Leclère que s'amorcèrent pour tout de bon les tractations qui devaient aboutir au transfert de la bibliothèque de l'Institut au Club Canadien.

La route à suivre était semée d'écueils. A cette époque, les luttes politico-religieuses étaient si violentes qu'il fallait y aller en douceur. L'excommunication de Mgr Bourget tenait encore les esprits surchauffés. Il n'y avait qu'une chose à faire : obtenir les bonnes grâces de l'autorité diocésaine. Le Dr Leclère entreprit cette tâche redoutable, auprès de l'évêque de Montréal. Les pourparlers furent couronnés de succès, car le 3 août 1881, une assemblée générale était convoquée dans le but de tenir les membres du club au courant de ce qui se passait.

Le comité chargé de s'aboucher avec les membres de l'Institut et qui était présidé par M. L.-J. Lajoie (plus tard secrétaire-trésorier et directeur du Parc Sohmer), fit le rapport suivant :

“ Le 26 juillet 1881, le comité de l'Institut Canadien, représenté par MM. Jos. et J.-S. Doutre, Ls-C. Crevier et Alfred Brunet, et le comité du Club Canadien, représenté par MM. Georges Leclère, J.-B.-A. Lanctôt et L.-J. Lajoie, se sont réunis dans les salles du Club Canadien et, après discussion, les conditions suivantes ont été arrêtées à l'unanimité :

“ 1, le prêt de la bibliothèque de l'Institut et des gravures qu'il possède sera fait pour l'espace de dix ans ;

“ 2, un inventaire correct des livres sera fait par un membre de l'Institut et un membre du Club Canadien ;

“ 3, il est entendu qu'en aucun temps durant ces dix années, le Club Canadien aura le droit de remettre la dite bibliothèque, soit pour cause d'insolvabilité, soit pour toute autre cause ;

“ 4, les membres de l'Institut auront libre accès à la bibliothèque tous les jours, depuis 1 heure de l'après-midi jusqu'à 6 heures du soir ;

“ 5, le Club Canadien aura le contrôle absolu et exclusif de la bibliothèque et le droit d'interdire ou non la circulation des livres au dehors ;

“ 6, Le Club Canadien sera tenu d'assurer la bibliothèque contre le feu, au nom de l'Institut Canadien, au montant de \$7,000.”

L'adoption de ce rapport fut suivie d'une motion qui démontre bien la gravité de la situation ainsi que la crainte qu'on éprouvait de venir en conflit avec l'autorité diocésaine.

M. O'Meara propose, secondé par le chevalier A. Laroque :

“ Que dans le cas où le Club Canadien, en raison de son acceptation de la bibliothèque de l'Institut Canadien, encourrait les censures ecclésiastiques, il soit permis au Club Canadien, après appel aux autorités religieuses supérieures compétentes, sur la représentation de la dixième partie de ses membres, de remettre la dite bibliothèque à l'Institut Canadien, ce club étant persuadé que l'avantage de posséder une bibliothèque ne serait pas suffisante compensation pour la perte d'une dixième partie de ses membres ;

“ Que dans le cas ou après un appel aux autorités ecclésiastiques supérieures, les membres du Club seraient censurés, qu'il soit décidé que sur requête signée par un dixième des membres, le comité de direction devra remettre nécessairement la bibliothèque à l'Institut sans consultation et sans autre autorisation ultérieure de tous les membres du club, sans qu'il soit nécessaire de convoquer une assemblée spéciale à cet effet.”

L'affaire en resta là jusqu'à l'année suivante. Le 24 février 1882, le bureau de régie prend connaissance de l'acte préparé pour la prise de possession de la bibliothèque de l'Institut, et un comité est chargé de le signer “ toujours avec l'entente ” de sauvegarder les intérêts du club. MM. Moquin et Lanctôt ont mission de recevoir

la bibliothèque et de l'installer convenablement. Le chevalier Larocque est nommé bibliothécaire et MM. Thi-  
baudeau, Moquin et Papineau sont désignés comme ses  
assistants.

Au mois de mars, les directeurs et les membres du  
comité de la bibliothèque, MM. Augé et Robidoux, pren-  
nent connaissance d'une lettre de l'évêque de Montréal à  
l'abbé Rousselot, curé de St-Jacques. En voici le texte :

“ Evêché de Montréal, 29 fév. 1883.

“ M. le Curé,

“ Par la présente, je vous charge de voir le prési-  
dent du Club Canadien et de lui exposer que le catalo-  
gue de la bibliothèque de ce club contient une quantité  
d'ouvrages d'auteurs condamnés et de livres immoraux.  
En conséquence, vous le prierez d'expurger la dite bibli-  
othèque de tous les livres condamnés par l'Index, et de  
tous les romans qui sont contre les bonnes moeurs, dans  
l'espace de dix jours à partir de la présente notification.  
Autrement, le soussigné se trouvera dans l'obligation de  
renouveler contre cette bibliothèque les défenses déjà  
portées par Mgr Ignace Bourget.

“ Vous voudrez bien me faire rapport par écrit sur  
les résultats de la mission que je vous confie par la pré-  
sente. ”

“ Je suis bien sincèrement,

“ Édouard-Charles, évêque de Montréal. ”

Une délégation fut immédiatement chargée de s'en-  
tendre avec l'abbé Rousselot et de lui faire part du désir  
ardent du club de se conformer aux volontés de l'Évê-  
que. Des entrevues ont lieu et des lettres amicales sont  
échangées, pour en arriver finalement à une espèce de  
contrat entre les autorités religieuses et le Club concer-  
nant les mesures à prendre pour préserver les membres  
du contact dangereux des livres de l'Institut.

Le 26 mars, Mgr Fabre écrivait de nouveau au bon  
curé Rousselot :

“ J'ai examiné et fait examiner le catalogue de la bi-  
bliothèque du Club Canadien et je vous transmets un de  
ces catalogues annoté où les livres à l'index sont mar-

qués A, les livres dangereux B et les livres immoraux C, sauf erreur et meilleures informations. Comme ces Messieurs du Club Canadien ont manifesté d'excellentes dispositions et la volonté de se soumettre aux décisions de l'autorité ecclésiastique (ce dont je vous prie de les féliciter), j'espère qu'ils voudront bien consentir à ce que je demande d'eux dans les feuilles que je joins à la présente.....”

Ces feuilles contenaient plusieurs dispositions dont voici les principales :

“ Le club séquestre dans un endroit inaccessible au public tous les livres marqués comme étant à l'index ou dangereux ou immoraux ;

“ Le club ne peut assumer la responsabilité de prêter ou de laisser lire les livres défendus qu'à ceux qui se seront munis de permissions régulières de lire les livres à l'index ;

“ Certains livres à l'index, dangereux ou immoraux, seront enlevés de la bibliothèque et pour aucune considération il ne sera permis de les laisser en circulation ou d'en permettre la lecture dans les salles du club. ”

Les directeurs répondent immédiatement qu'ils acceptent volontiers toutes les instructions ou injonctions reçues de l'Ordinaire et prient l'abbé Rousselot de leur indiquer comment doit se faire la séquestration des livres condamnés.

Le 25 avril, le curé de Saint-Jacques informe le club que les livres seront suffisamment séquestrés en les tenant sous clef dans une ou plusieurs des armoires des salles de la bibliothèque, et que les clefs doivent rester en la possession d'un membre du comité de la bibliothèque.

Le 16 mai, on fait part au bureau de direction d'une dernière lettre de Mgr Fabre à l'abbé Rousselot. Sa Grandeur se déclare enchantée d'apprendre les bonnes dispositions des membres du club. Elle constitue le curé de Saint-Jacques son représentant pour tout ce qui regarde les livres à l'index : il sera le seul juge de l'opportunité d'accorder l'autorisation de lire ces livres à ceux qui auront des facultés à cet effet. Ce droit appartiendra

à M. Rousselot à l'exclusion de ceux qui auront les clefs des dits compartiments. L'évêque insiste pour que les livres immoraux soient séquestrés dans une chambre séparée et que les scellés soient apposés sur la porte. M. le curé Rousselot annonce de plus qu'il ira au club voir de ses yeux comment les choses ont été faites et faire apposer les scellés en sa présence.

Un prêtre de Saint-Jacques, l'abbé Demazures, est autorisé à emprunter les livres de la bibliothèque — on lui procure " Les Témoins du Seigneur " — et on lui ouvre les portes du club, s'il désire en faire partie. Les hommes de profession, les gens de lettres, les journalistes ont aussi accès à la bibliothèque.

Entre-temps, quelque chose d'extraordinaire s'était passé, car le 28 décembre 1884, un comité est chargé de s'aboucher avec les membres de l'Institut pour empêcher l'abandon ou la donation de la fameuse bibliothèque à l'Institut Fraser. M. Jos. Doutre promet de ne rien faire sans avertir le comité.

L'abbé Rousselot écrit qu'il " consent et désire même " que le club accepte de l'Institut Canadien, sous la direction de l'évêque de Montréal, toute donation que le dit institut voudrait lui faire, y compris sa bibliothèque dans son état primitif et intégral. " Il affirmait en outre que le désir le plus intime de l'évêque était que le club réussisse dans ses efforts pour garder la bibliothèque.

Le 16 janvier 1885, un comité composé du président du club, M. Alexis Brunet, et de MM. O. Augé, Naz. Bourgoïn, J.-É. Robidoux, juge C.-A. Dugas, B. Globensky et l'hon. J.-A. Ouimet, reçoit mission de voir l'abbé Rousselot pour savoir des autorités religieuses ce qu'il y aurait à faire au cas où l'Institut Canadien ferait au club l'abandon absolu de sa bibliothèque.

Il est évident que l'Institut Fraser avait fait des démarches actives et fructueuses pour s'emparer de la précieuse collection de livres, car à la séance du 13 février, on reçoit une notification et un protêt émis à la requête de Jos. Doutre, président de l'Institut Canadien, mettant le club en demeure de remettre et livrer à l'institut tous

les objets d'art et autres biens dans les délais de trois mois, l'institut se déclarant prêt à rembourser le club des frais encourus pour transporter la bibliothèque au club. Une somme de \$600 est aussitôt votée pour la "conservation et le maintien" de la bibliothèque. Les directeurs tenaient manifestement à conserver les choses de valeur dont ils étaient les détenteurs.....

Le 27 mars suivant, le club recevait la lettre que voici :

"Comme le délai des trois mois qui doit s'écouler entre la demande de l'Institut Canadien pour la remise de ses livres et autres objets et le jour où vous devez vous conformer à cette demande expirera bientôt, nous sommes chargés de vous informer que des procédés judiciaires seront adoptés pour revendiquer ces livres et ces objets, dès l'expiration du délai." — Doutré & Dandurand, avocats.

Les administrateurs du club répondirent qu'ils seraient prêts, à l'expiration du délai, à livrer la bibliothèque. Et le gérant reçoit instruction de remettre les livres qui sont sous clef dans leurs places primitives.....

Mais tous les membres du Club n'étaient pas de l'avis du bureau de direction, car, quelques jours après, M. Th. Robillard, ancien président, faisait signifier aux directeurs un bref d'injonction leur défendant de se déposséder de la bibliothèque transférée au club en vertu d'un prêt d'usage conclu le 12 septembre 1882 et leur enjoignant de ne pas la remettre ou livrer à l'Institut Fraser et à l'Institut Canadien.

Résigné à son sort, le bureau de régie ordonne au secrétaire de transmettre au président de l'Institut Canadien un mémoire du coût de l'installation de la bibliothèque dans les salles du club, le priant en même temps de s'adresser au président du club pour la livraison des livres.

Le 3 juillet, le club reçoit copie d'un jugement dans l'affaire de l'Institut vs le Club Canadien et Th. Robillard intervenant, ordonnant à l'institut de reprendre possession de sa bibliothèque.

Le 14 juillet 1885, MM. Alfred Brunet et Louis Boisseau proposent que si le juge Doherty n'a pas le lendemain rendu un jugement favorable au club dans la tierce-opposition à la saisie-revendication de l'institut, du club et de Robillard intervenant, l'on devra discontinuer toutes contestations.

Le 21 juillet, MM. Augé et Lafortune, avocats, annoncent qu'il se démettent de leur mandat dans les causes de l'Institut Canadien et de l'Institut Fraser. Le bureau de direction décide de demander à l'hon. M. Laflamme son opinion sur tout le dossier et de le charger de toutes les causes pendantes. Il est aussi question de l'avocat Bernard.

En 1886, l'issue des procès ne paraissant pas douteuse, on parle de créer un fonds spécial pour jeter les bases d'une bibliothèque libre et gratuite.

Au mois d'avril 1887, le club apprend que la Cour Supérieure a rendu jugement dans la cause de Robillard vs l'Institut Canadien et le club mis en cause, accordant l'injonction demandée et renvoyant l'action avec dépens. Dans l'autre cause de l'Institut contre le Club et Th. Robillard intervenant, la cour renvoie l'intervention et maintient la saisie-revendication. M. Alfred Brunet est chargé de voir un ou des avocats pour interjeter appel ou non.

Le 19 mars 1889, MM. S. Globensky et Desmarteau ont une entrevue avec M. C.-A. Geoffrion, C. R., au sujet de ces diverses causes. Il faut croire que cet excellent défenseur de la veuve et de l'orphelin fut fort utile au club, car les procès-verbaux nous rapportent que le bureau de direction lui adressa des remerciements chaleureux. Comme cela lui arrivait souvent, ce bon C.-A. — on désignait ainsi le célèbre avocat — avait très probablement oublié d'envoyer au club son mémoire de frais.....

Le récit de cet épisode si intéressant s'arrête là. Les annales du club nous laissent en plan. Elles sont d'un mutisme navrant.....

Mais il semble avéré que les membres de l'Institut Canadien, fatigués des atermoiements et des débats interminables résultant des exigences des autorités religieuses, finirent par passer un contrat ferme et final avec l'Institut Fraser, privant ainsi le Club Canadien du trésor qu'il convoitait. Tous les livres reprirent le chemin de l'Institut Fraser.

Les bibliophiles les plus éminents du pays sont unanimes à dire que la bibliothèque de l'Institut Canadien, avec ses gravures, ses planches, ses oeuvres d'art, a de nos jours une valeur inestimable.

Cet actif précieux glissa entre les doigts hésitants des administrateurs du Club Canadien.....

Chs. Robillard

---

## LA FAMILLE RUEST

---

Antoine Ruel, Ruais, Ruet ou Ruest, passé dans la Nouvelle-France dans le premier quart du dix-huitième siècle, était originaire de Saint-Michel, Basse-Normandie. Il se fixa à Rimouski et y épousa, le 7 janvier 1734, Marie-Madeleine Desrosiers dit Dutremble, qui lui donna douze enfants.

Antoine Ruest compte aujourd'hui plusieurs milliers de descendants répandus surtout dans la région du Bas-Saint-Laurent.

L'année qui vient de se terminer a vu le deux-centième anniversaire du mariage de Antoine Ruest et de Marie-Madeleine Desrosiers dit Dutremble. C'est à l'occasion de ce précieux anniversaire qu'un descendant du ménage Ruest-Desrosiers, M. l'abbé Calixte Saint-Laurent, a publié dans le *Progrès du Golfe* (Rimouski, 11 janvier 1935) des notes généalogiques sur les descendants de Antoine Ruest. Son travail s'étend de 1734 à 1934 et pourra être consulté avec profits par tous les membres et les alliés de la famille Ruest qui veulent établir leur généalogie.

## LE TIR AUX DINDONS

---

Il fut un temps, où après la congélation du fleuve S.-Laurent, le public utilisait le grand plateau de glace qui s'était formé vis-à-vis Montréal, non seulement pour le "curling", le patinage, la "chainée" (qui a précédé le "hockey") et les courses de chevaux, mais encore pour des exercices de tir au fusil.

A ces sports, des gens dénués de sensibilité autant qu'avidés de lucre en avaient imaginé un autre que l'on toléra assez longtemps ; ce fut le "tir aux dindons".

Ceux qui n'aimaient pas cet "amusement" le nommaient "la boucherie des dindons". C'est à ce sujet, croyons-nous, que M. Aegidius Fauteux a demandé des renseignements dans le *B. R. H.* de 1934, p. 763.

\*

\* \*

Ce que nous en savons nous vient surtout du populaire huissier, Médard Mercier, employé au palais de justice entre 1910 et 1925, alors qu'il mourut octogénaire.

Laissons-lui la parole.

Aux approches de Noël et du Jour de l'an, il s'établissait sur la glace des "stands de tir aux dindons", surtout entre la place Jacques-Cartier et la rue S.-François-Xavier.

Ces "stands" (le mot est accepté par Larousse) consistaient en une cabane, un comptoir sommaire et des carabines. A distance, un dindon était attaché sur un baril et le public pouvait essayer son habileté au tir, moyennant 10 sous la cartouche ou trois pour 25 sous.

Quand le tireur tuait l'animal, il lui appartenait. Si les coups ne portaient pas du tout, ou pas assez pour occire, le tireur, en achetant d'autres cartouches, pouvait recommencer, sinon il cédait sa place à un rival.

La plupart des anciens, habitués aux scènes de chasses, lesquelles ne sont pas toujours d'une gaieté folle, n'apercevaient rien de reprehensible dans ce spectacle.

A plusieurs reprises, des citadins apitoyés protestèrent contre ce prétendu sport, mais on leur rétorquait qu'il n'était guère différent du tir au pigeon.

En ce dernier cas, il est vrai, on laissait les oiseaux prendre leur volée, cependant, plusieurs n'étaient pas toujours blessés mortellement et devaient souffrir avant de recevoir le coup de grâce.

Quoi qu'il en soit, l'un et l'autre de ces tirs finirent par être prohibés, du moins à Montréal.

\*

\* \*

Le pauvre coq d'Inde n'a jamais connu la sympathie de la masse, puisque, aux siècles passés, en Europe, on avait imaginé un spectacle odieux : celui de la " Valse aux dindons ". Voyons ce que Larousse nous en dit :

Dans les foires, pour arriver à faire danser les dindons, l'impresario les plaçait sur un petit théâtre dont le parquet était formé d'une plaque de tôle que l'on chauffait à volonté."

Inutile d'insister.

Maintenant on n'abuse plus des pauvres volatiles, on a remplacé ce " numéro " par des marathons de danses, durant lesquels des êtres humains doivent se mouvoir sans arrêt des heures et des jours, jusqu'à l'épuisement.

E.-Z. Massicotte

---

## LES DISPARUS

---

*Joseph, Abraham* — Né à Berthier-en-haut le 14 novembre 1815, de Henry Joseph et de Rachel Solomon. Il s'établit à Québec en 1832 et fonda l'importante maison de commerce Joseph & Cie. Directeur de la Banque Nationale, président de la Chambre de Commerce, premier président de la Banque Stadacona, il fut aussi membre du conseil de ville de Québec de 1854 à 1856 et candidat à la mairie de Québec en 1860. En 1837-1838, M. Joseph avait servi dans le régiment Quebec Light Infantry avec le rang de major. Il fut aussi vice-consul de Belgique à Québec pendant plus de trente ans. Décédé à Québec le 20 mars 1886.

## LA FAMILLE FORNEL OU FOURNEL

Trois Fornel ou Fournel se sont établis dans la Nouvelle-France sous le régime français : Jacques Fornel, originaire de Saint-Sauveur, évêché de Rouen ; Jean Fornel, né à Saint-Caparazy, diocèse d'Agen ; et un autre Jean Fornel, qui venait de la petite d'Auch, dans le département actuel du Gers. Il s'agit ici de la famille de ce dernier.

Jean Fornel était fils de Jacques Fornel et de Marguerite Baron. Il était né à Auch en 1662 et c'est dans les dernières années du dix-septième siècle qu'il s'établit à Québec. Il est désigné comme marchand et faisait d'assez bonnes affaires.

Jean Fornel décéda à Québec le 13 septembre 1723.

De son mariage avec Anne-Thérèse Levasseur (30 juin 1696), fille de Louis Levasseur et de Marguerite Bélanger, décédée à Québec le 3 janvier 1703, il avait eu cinq enfants :

1° Joachim Fornel né à Québec le 17 août 1697. Ordonné prêtre le 18 août 1720, il fut nommé presque aussitôt curé de L'Ancienne-Lorette. En 1724, il devenait chanoine du chapitre de Québec. Envoyé, en 1726, par Mgr de Saint-Vallier, pour remplacer les Récollets à la cure de Louisbourg et agir comme grand vicaire à l'île Royale, il fut obligé de revenir à Québec la même année, les habitants de Louisbourg n'ayant pas voulu le recevoir. con. Délégué en France par le chapitre de Québec à la mort de Mgr de Saint-Vallier, M. Fornel revint à Québec en 1729, à la demande de Mgr Dosquet. Il desservit ensuite les paroisses de Saint-Thomas et de Saint-Pierre de la Rivière-du-Sud. M. Fornel revint à Québec en 1736 pour y remplir ses fonctions de chanoine. Son esprit de chicane causa bien des ennuis à son évêque et à ses confrères du Chapitre. Il se démit de son canonicat le 24 avril 1752, et passa en France où il décéda le 14 mai 1769. Orateur de talent, il prononça les oraisons funèbres de Mgr de Saint-Vallier et de Mgr de Lauberivière. Doué de grands talents, le chanoine Fornel avait un caractère si difficile que le gouverneur de Beauharnois ne

craignait pas d'écrire au ministre à son sujet: " C'est une peste qu'un tel sujet dans un pays aussi sain que l'est celui-ci. " Mgr Dosquet avait à peu près la même opinion du chanoine Fornel.

2° Jean-Louis Fornel, le continuateur de la lignée.

3° Marie-Anne Fornel née à Québec le 27 juillet 1699 et mariée, le 29 octobre 1720, à Alexis Fafard, fils de Louis Fafard dit Longval et de Marie Lucas. Elle décéda aux Trois-Rivières le 29 juin 1722.

4° Marie-Louise-Catherine Fornel née à Québec le 8 mai 1701. Elle fit profession à l'Hôtel-Dieu de Québec le 10 juin 1717 sous le nom de Mère du Précieux-Sang. Elle décéda le 16 octobre 1734.

5° Marguerite-Thérèse Fornel née à Québec le 24 juin 1702. Elle fut également hospitalière à l'Hôtel-Dieu de Québec. Elle fit profession le 27 juin 1718, sous le nom de Mère Sainte-Élisabeth. Elle décéda le 14 janvier 1748.

x x x

Jean-Louis Fornel, le continuateur de la lignée des Fornel, né à Québec le 20 août 1698, se mit, comme son père dans le commerce et parvint à une certaine aisance. Pourvu de capitaux, il entra en société avec MM. Louis Bazil et François Havy pour exploiter l'établissement de pêche du loup-marin de la baie des châteaux, sur la côte du Labrador. MM. Bazil et Havy, occupés par d'autres entreprises, se retirèrent bientôt de la société et M. Fornel resta seul pour continuer cette entreprise hasardeuse. C'est dans l'été de 1743 que M. Fornel fit la découverte de la baie des Esquimaux. Il en écrivit une relation qui a été publiée, en 1920, sous le titre " Relation de la découverte qu'a faite le sieur Louis Fornel en 1743 de la baie des EsKimaux nommée par les Sauvages Kessessakiou ". M. Fornel décéda deux ans plus tard à Québec, le 30 mai 1745. Il n'avait que 47 ans.

Le 14 mai 1741, M. Fornel s'était fait concéder une seigneurie de deux lieues trois quarts de front sur trois lieues de profondeur, en arrière de la seigneurie de Neuville. Cette concession fut confirmée par le Roi le 27 avril 1742. C'est la seigneurie de Bourg-Louis.

M. Fornel avait épousé (31 décembre 1723), Marie-Anne Barbel, fille du notaire Jacques Barbel. Restée veuve avec plusieurs enfants en bas âge, cette femme de mérite décida de continuer les entreprises de son mari afin de sauver les capitaux qu'il y avait engagés. Le 20 septembre 1749, elle se faisait concéder pour l'espace de douze années la baie des Esquimaux, découverte par son mari. Elle continua aussi, non sans succès, l'exploitation d'une poterie qu'avait commencée son mari, à Québec. Elle fit plus. En 1749, elle réussissait à se faire donner la régie de la ferme de Tadoussac pour 7000 livres par année. Le ministre désapprouva d'abord le marché conclu par l'intendant Bigot avec madame Fornel pour la raison que cette ferme lui avait été accordée sans adjudication. Il revint cependant de ses préventions contre cette femme énergique et intelligente, et elle conserva la ferme de Tadoussac jusqu'à la fin du régime français et même sous le régime anglais. Madame Fornel décéda à Québec le 17 novembre 1793.

Du mariage de Jean-Louis Fornel et de Marie-Anne Barbel étaient nés quatorze enfants dont neuf moururent en bas âge :

Les survivants furent :

1° Marie-Anne Fornel née à Québec le 7 février 1729. Elle vivait encore en 1765.

2° Joachim-Charlotte Fornel né à Québec le 16 décembre 1729. Elle vivait encore en 1777.

3° Jacques Fornel né à Québec le 27 juin 1732. Baptisé sous le prénom Jacques, il porta cependant ceux de Jean-Louis. Il vivait encore en 1777.

4° Marie-Françoise Fornel née à Québec le 6 mai 1735 et mariée, à Québec le 26 novembre 1765, à Antoine-Florent Meignot (Mignault), veuf de Marie-Julie Dubeau. Il était originaire de Saint-Michel d'Étaple, diocèse de Boulogne, en Picardie. M. Meignot décéda à Québec le 19 avril 1775. Sa veuve devint, en secondes noces, à Québec, en septembre 1776, la femme de Alexandre Dumas, notaire et avocat, veuf de Marie-Joseph Laroche. Elle décéda à Québec le 4 mai 1801. Dumas se remaria, le 16 mai 1802, à Catherine Lee, et décéda deux mois

plus tard, le 13 juillet 1802. Sa carrière accidentée et plus ou moins édifiante a été esquissée par M. J.-Edmond Roy au deuxième volume de son *Histoire du notariat*.

5° Marie-Louise née à Québec le 8 juin 1739 et mariée à Québec le 9 janvier 1758 à Charles-Antoine Parent. Il partit du Canada en 1764 et ne revint pas. En 1766, madame Parent obtint de la Cour des Plaidoyers Communs une séparation de biens d'avec son mari.

P.-G. R.

---

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE  
MARINE A M. DE VAUCRESON

---

A Paris le 19 mars 1711

La dame de Courtemanche, veuve d'un Cap<sup>e</sup> des troupes du Canada, a passé en France avec ses 3 filles et une sauvagesse, et est arrivée à Marseille le 20 g<sup>bre</sup> de l'année d<sup>ere</sup> dans le V<sup>au</sup> l'*Avanturier*, du Havre, commandé par le Sr Bernard Cazus. Elle écrit au Conseil qu'elle a depuis ce tems resté à bord du V<sup>au</sup> et demande la permission de passer en Languedoc avec ses enfans et son domestique à condition de faire la quarantaine. Vous aurés agréable de lui faire sçavoir que cette permission ne peut lui estre accordée et qu'elle ne doit point sortir de Marseille que la communication ne soit rétablie parce qu'en quelque province qu'elle allât on ne lui permettroit point l'entrée et qu'elle seroit obligée de s'en retourner (1).

---

QUESTION

---

Où peut-on trouver l'histoire du Conseil de Marine ?

---

(1) Archives de la province de Québec.